

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE



PROGRAMME
DES
COURS

SEMESTRE D'ÉTÉ 1956

12 avril - 25 juillet

TÉLÉPHONES

Palais de Rumine

Recteur, Secrétaire général, Secrétariat, huissier	22 00 31
	et 22 00 32
Concierge	22 83 28
Laboratoire de botanique	22 83 35
Laboratoire de géologie	22 83 37
Laboratoire de zoologie	22 83 36
Bibliothèque cantonale et universitaire	22 83 27

Cité

Secrétariat des Facultés et Ecoles	21 61 11
Bibliothèque de la Faculté de théologie	21 63 74
Bibliothèque de la Faculté de droit	21 63 76
Bibliothèque de la Faculté des lettres	21 63 72
Bibliothèque et secrétariat de l'Ecole des sciences sociales et politiques	21 63 80
Bibliothèque de l'Ecole des hautes études commerciales et Bibliothèque centrale suisse pour l'enseignement commercial	21 63 79
Concierges	21 61 11
Salle des professeurs	21 63 71
Ecole de chimie et de physique	21 61 11
Ecole de pharmacie	21 64 01
Laboratoire d'électricité industrielle	21 61 11

Faculté de médecine

Ecole de médecine	22 83 32
Hôpital cantonal	21 43 01
Maternité	21 43 01
Institut de physiologie	22 80 99
Hôpital ophthalmique	24 90 53
Hôpital de Cery	24 07 71

Policlinique

Direction	22 85 41
Laboratoire de chimie physique et de recherche nucléaire	22 85 48
Laboratoire de bactériologie	22 85 46
Laboratoire d'analyse des denrées	22 85 54

Ecole polytechnique

Administration et concierge	26 46 21
Atelier mécanique	26 46 29
Laboratoire de machines hydrauliques et thermiques	26 46 29
Laboratoire de mécanique générale et de statique	26 46 29
Laboratoire d'essai des matériaux	22 83 29
Laboratoire d'électrotechnique	21 64 13
Laboratoire d'hydraulique et de géotechnique	24 13 41
Laboratoire de chimie physique et industrielle	22 85 48

Département de l'instruction publique et des cultes	21 63 67
Société académique vaudoise	22 83 31
Association générale des étudiants	22 35 40

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Programme des Cours

Semestre d'été 1956



LAUSANNE
Imprimerie Vaudoise

—
1956

**DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
DU CANTON DE VAUD**

Chef du Département : M. Pierre OGUEY, Conseiller d'Etat.
Chef du Service de l'enseignement supérieur : M. Robert ANKEN.

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Recteur : M. William BOVEN, professeur ordinaire, avenue de la Gare 2 (22 58 38).
Protecteur : M. Marcel BRIDEL, professeur ordinaire, rue du Midi 5 (22 97 85).
Secrétaire général : M. Jean-Paul CHATELANAT, avenue de Rumine 46 (22 28 73).

Secrétariat de l'Université

Palais de Rumine

Mme Juliette SALLAZ, *secrétaire-caissière*, boulevard de Grancy 5 (26 25 43).
Mlle Marie LAVANCHY, *secrétaire-adjointe*, Lutry, place des Halles 2 (28 03 07).
Mlle Ellen MOLLES, *secrétaire-dactylographe*, rue de l'Université 13.
M. André RICHARD, *huissier de l'Université*, rue du Pré-du-Marché 37.

Secrétariat des Facultés de théologie, droit et lettres

Ancienne Académie, salle X

Mlle Antoinette BONNARD, *secrétaire-dactylographe*, avenue Vinet 11 (22 01 58).

Secrétariat de la Faculté des sciences et de l'École de pharmacie

École de pharmacie, Cité

Mme Fernande VELLINO, *secrétaire-bibliothécaire*, avenue du Denantou 21 (26 30 10).

**Secrétariat de l'École des hautes études commerciales
et des Cours de vacances**

Place de la Cathédrale 5

Mlle Gisèle MERMOUD, *secrétaire-dactylographe*, avenue de Morges 117 (24 72 05).

Secrétariat de l'École des sciences sociales et politiques

Rue Vuillermet 3

Mlle Suzanne DUBEY, *secrétaire-dactylographe*, Pully, avenue des Alpes 8 (28 26 29).

**SECRETARIAT DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE**

Avenue de Cour 29

M. Pierre POCHON, *secrétaire*, «Petit Zutphen», avenue C.-F. Ramuz, Pully (28 09 74).
Mlle Denise ROCHAT, *secrétaire-dactylographe*, chemin du Grey 33 (24 04 19).
Mlle Francine KAECH, *secrétaire-dactylographe*, rue Couchitard 12 (24 66 01).

Les numéros entre parenthèses sont ceux des téléphones privés.

DOYENS ET DIRECTEURS

I. Facultés

DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. Henri GERMOND, professeur ordinaire, Ancienne Académie, Cité (21 63 70).

DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT

M. Pierre CAVIN, professeur extraordinaire, Ancienne Académie, Cité (21 63 70).

Président de l'Ecole des sciences sociales et politiques

M. Pierre JACCARD, professeur ordinaire, rue Vuillermet 3 (21 63 80).

Directeur de l'Ecole des hautes études commerciales

M. Jules CHUARD, professeur ordinaire, place de la Cathédrale 5 (21 63 78).

DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

M. Jean-Pierre TAILLENS, professeur ordinaire, Montbenon 2 (22 21 10).

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES

M. Louis JUNOD, professeur ordinaire, Ancienne Académie, Cité (21 63 70).

DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

M. Georges de RHAM, professeur ordinaire, Ecole de pharmacie, Cité (21 64 02).

Directeur de l'Ecole de pharmacie

M. André GIRARDET, professeur ordinaire, Ecole de pharmacie, Cité (21 64 01).

II. Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne

DIRECTEUR

M. Alfred STUCKY, professeur ordinaire,
Ecole polytechnique, avenue de Cour 29 (26 46 21).

Les heures de réception du Recteur, du Secrétaire général, des Doyens et des Directeurs sont affichées au Secrétariat et dans tous les bâtiments universitaires.

Présidents des Commissions fédérales d'examens

Maturité : M. le Dr A. HARTMANN, Sternenbergerstrasse 10, Bâle.

Examens de géomètres : M. le Dr S. BERTSCHMANN, Germaniastrasse 19, Zurich.

CORPS PROFESSORAL

Professeurs honoraires

- MM. ARMINJON, Pierre, Genève.
BIERMANN, Charles, Le Mont sur Lausanne
BOHNENBLUST, Gottfried, Genève.
BOVY, Adrien, Saint-Légier
BURNAND, René, Lausanne.
CHAMOREL, Gabriel, Lausanne.
COLOMBI, Charles, Lausanne.
DELUZ, Auguste, Lausanne.
DUMAS, Antoine, Lausanne.
FATH, Arthur, Lausanne.
FAVEZ, Henri, Renens.
FLEURY, Jean, Paris.
FREYMOND, Jacques, Genève.
GILLIARD, Pierre, Lausanne.
GOLAY, Emile, Lausanne.
HEGG, Louis, Pully.
HÜBNER, Fritz, Lausanne.
LANDAU, Eber, Lausanne.
LARGUIER DES BANCELS, Jean, Lausanne.
MAILLEFER, Arthur, Lausanne.
MAY, Samuel, Lausanne.
MERCANTON, Paul-Louis, Lausanne.
MICHAUD, Louis, Lausanne.
MIÉVILLE, Henri, Lausanne.
OLIVIER, Frank, Lausanne.
OULIANOFF, Nicolas, Lausanne.
PARIS, Adrien, Lausanne.
PAUTRIER, Lucien, Strasbourg.
PERRET, Charles, Lausanne.
PERRIER, Albert, Lausanne.
PIAGET, Jean, Veyrier.
POPOFF, Nicolas, Lausanne.
REYMOND, Arnold, Pully.
RIESE, Otto, Luxembourg.
SCHOLDER, Charles, Lausanne.
SPIRO, Jean, Lausanne.
STREBEL, Jacob, Lausanne.
*STRZYZOWSKY, Casimir, Le Cap
Van BERCHEM, Denis, Genève.

Professeurs

- MM. AEBISCHER, Paul, professeur ordinaire, avenue de Jurigox 10 (26 42 43)
ANSERMET, Auguste, professeur extraordinaire,
La Tour-de-Peilz, « Les Glycines » (5 15 85).
AUBIN, Bernhard, prof. extr., Pully, chemin de Villardin 5. (28 28 87).

MM. BABAIANTZ, Léon, prof. extr., avenue Tissot 16	(22 12 77).
BACHMANN, Walter, prof. ord., Chailly, chemin des Mésanges 10	(22 53 97).
BADOUX, Héli, prof. extr., chemin des Sorbiers 6	(22 81 51).
DE BEAUMONT, Jacques, prof. extr., avenue du Grammont 3	(26 40 63).
BENOIT, Henri, prof. ord., avenue de Cour 129	(26 39 57).
BIAUDET, Jean-Charles, prof. extr., avenue du Tribunal-Fédéral 7	(22 23 96).
BISCHOFF, Marc, prof. ord., Pully, chemin de Fantaisie 3	(28 12 13).
BLANC, Charles, prof. ord., chemin de Montolivet 28	(26 42 72).
BONNARD, André, prof. ord., chemin du Levant 39	(22 23 60).
BONNARD, Daniel, prof. extr., Pully, chemin du Château-Sec 10	(28 27 64).
BONNARD, Georges, prof. ord., Bugnauz sur Rolle	(7 59 73).
BOREL, Lucien, prof. extr., avenue de Cour 29	(26 46 21).
BORLE, Henri, prof. ord., avenue des Alpes 26	(23 54 08).
BORNAND, Marcel, prof. extr., avenue de l'Eglise anglaise 20	(26 24 50).
BOURQUIN, Maurice, prof. extr., Pully, avenue Général-Guisan 121 b, « Clos Bellina »	(28 10 10).
BOVEN, William, prof. ord., avenue de la Gare 2	(22 58 38).
BOVET, Théodore, prof. extr., Grandvaux	(4 24 13).
BRIDEL, Marcel, prof. ord., rue du Midi 5	(22 97 85).
BUCHER, Otfó, prof. ord., chemin du Trabandan 3	(23 68 28).
BURNIER, Edouard, prof. extr., rue d'Etraz 16	(23 44 25).
CAVIN, Pierre, prof. extr., avenue de Chailly 60	(28 97 46).
CHIAPPELLI, Fredi, prof. extr., avenue de la Gare 25	(23 79 33).
CHUARD, Jules, prof. ord., Pully, Chamblandes-Dessus 42 A	(28 04 56).
COLLART, Paul, prof. extr., Genève, rue Michel Chauvet 3	(25 82 52).
COSANDEY, Florian, prof. ord., ch. de Chandolin, « La Chandoline »	(23 39 52).
COSANDEY, Maurice, prof. extr., chemin du Grey 39	(24 72 96).
DAXELHOFER, Jean-Pierre, prof. extr., chemin de Préville, « Petit Riant-Site »	(22 09 26).
DECKER, Pierre, prof. ord., avenue de Rumine 31	(22 34 00).
DEMOLE, Victor, prof. extr., Prévéranges, « Le Verger »	(7 25 23).
DERRON, Maurice, prof. extr., chemin de Montolivet 1	(22 00 28).
DESSOULAVY, Roger, prof. extr., avenue Vuilliemin 45	(23 95 69).
DÉVERIN, Louis, prof. ord., avenue de Béthusy 36	(23 30 27).
FAUCONNET, Louis, prof. ord., chemin de Riant-Val 18	(22 92 85).
FLATT, Robert, prof. ord., chemin Pidou 6	(26 24 40).
FLATTET, Guy, prof. ord., avenue Victor-Ruffy 5	(22 06 64).
FLEISCH, Alfred, prof. ord., Institut de physiologie	(23 65 59).
FORETAY, Pierre, prof. extr., Pully, avenue Général-Guisan 111	(28 28 23).
GADEN, Daniel, prof. extr., Genève, route de Florissant 15	(25 99 68).
GENTON, David, prof. extr., Berne, Monbijoustrasse 67	(7 54 16).
GERMOND, Henri, prof. ord., avenue Secrétan 3	(26 14 22).
GILLIARD, François, prof. extr., Morges, Saint-Jean, chemin du Petit-Rosey 17	(7 36 15).
GIRARDET, André, prof. ord., chemin du Levant 19	(22 32 32).
GOLAY, Jean, prof. ord., avenue Davel 5	(24 56 28).
GOLDSCHMIDT, Robert, prof. extr., Pully, avenue C.-F. Ramuz 115	(28 02 47).
GOLDSSTEIN, Henri, prof. ord., chemin de Bonne-Espérance 24	(28 26 83).
GRIN, Edmond, prof. ord., Lutry, « Les Colombettes »	(28 01 43).
GUISAN, Gilbert, prof. ord., Chailly, chemin du Devin 27	(23 71 35).
HÄNNY, Charles, prof. ord., avenue de Rumine 53	(23 85 43).
HAUDUROY, Paul, prof. ord., rue César-Roux 19	(22 85 46).
JACCARD, Pierre, prof. ord., avenue de Collonges 5	(24 72 99).

MM. JACCOTTET, Maurice, prof. ord., avenue de Rumine 4	(22 55 35).
JÄGER, Hubert, prof. extr., chemin du Levant 7	(23 08 21)
JAQUET, Albert, prof. extr., Montreux, avenue des Alpes 39	(6 32 69).
JÉQUIER, Charlie, prof. extr., Pully, chemin de Rochettaz 10	(28 09 19).
JÉQUIER-DOGE, Edouard, prof. extr., avenue de Béthusy 69	(22 23 07).
JUILLARD, Ernest, prof. ord., avenue de Béthusy 51	(22 66 22).
JUNOD, Louis, prof. ord., avenue Victor-Ruffy 22	(22 21 03).
LEYMARIE, Jean, prof. extr., Genève, route de Florissant 27	(35 20 69).
MASSON, Charles, prof. ord., chemin du Devin 23	(23 33 36).
MATTHEY, Robert, prof. ord., avenue du Mont-d'Or 50	(26 01 67).
MAURIS, Edouard, prof. extr., Pully, chemin de Verney 5	(28 22 70)
MERCANTON, Jacques, prof. extr., avenue du Denantou 13	(26 11 12).
MERCIER, Robert, prof. ord., chemin du Grey 1	(24 03 96).
METHÉE, Pierre-D., prof. extr., avenue Marc-Dufour 60	(26 32 34).
MEYLAN, Henri, prof. ord., avenue Jomini 22	(24 11 72).
MEYLAN, Louis, prof. ord., La Conversion, Les Blanchettes	(28 05 66).
MEYLAN, Philippe, prof. ord., chemin du Treyblanc 6	(22 65 21)
MONNIER, Robert, prof. extr., Genève, chemin Thury 16	(35 02 11).
MORF, Jean-Jacques, prof. extr., Pully, chemin des Osches 11	(28 28 83).
NICOD, Jean-Louis, prof. ord., boulevard de Grancy 7	(26 11 30).
ONDE, Henri, prof. ord., avenue de l'Élysée 13	(26 23 45).
OULÈS, Firmin, prof. ord., avenue Charles-Secrétan 7.	
PANCHAUD, François, prof. ord., avenue du Mont-d'Or 7	(26 07 66).
PASCHOU, Jacques, prof. extr., Cully, Le Moratel	(4 22 42).
PEITREQUIN, Pierre, prof. extr., avenue de l'Esplanade 15	(23 68 60).
PERRIN, Georges, prof. extr., Pully, boulevard de la Forêt 33 c	(28 87 44).
POLDINI, Edouard, prof. extr., Genève, rue Louis-Curvat 4	(36 46 17).
RATHGEB, Charles, prof. ord., avenue du Léman 6	(22 99 21).
REGAMEY, Constantin, prof. extr., chemin de Lucinge 14	(23 70 24).
DE RHAM, Georges, prof. ord., avenue des Bergières 7	(24 19 74).
RIVIER, Dominique, prof. extr., Jouxten	(24 54 25).
ROCHAT, Rodolphe, prof. ord., avenue de Rumine 36	(22 63 35).
SARRASIN, Alexandre, prof. extr., Le Mont sur Lausanne	(21 01 29).
SCHMID, Pierre, prof. ord., rue du Petit-Saint-Jean 13	(22 57 03).
SECRÉTAN, Jacques, prof. extr., Genève, rue Lefort 2	(24 79 93).
SECRÉTAN, Roger, prof. ord., avenue des Alpes 30	(22 95 27).
de SIEBENTHAL, Jean, prof. extr., chemin du Ravin 75.	
STAUFFACHER, Werner, prof. extr., chemin de la Coudrette 10	(28 93 50).
STECK, Hans, prof. ord. Hôpital de Cery	(24 07 71).
STREIFF, Bernardo, prof. ord., avenue de France 13	(24 90 53).
STUCKY, Alfred, prof. ord., chemin du Languedoc 28	(26 40 22).
TAILLENS, Jean-Pierre, prof. ord., Montbenoh 2	(22 21 10).
THELIN, Marc-Henri, prof. extr., avenue de la Gare 2	(22 26 33).
TSCHUMI, Jean, prof. ord., avenue Tissot 16	(22 32 92).
TURIN, Paul, prof. extr., La Tour-de-Peilz, avenue de Sully 46	(5 12 73).
URECH, Auguste, prof. extr., Berne, Kirchenfeldstrasse 44.	
URECH, Eugène, prof. extr., La Sarraz	(8 61 48).
VANNOTTI, Alfredo, prof. ord., chemin du Languedoc 30	(23 50 25).
VINCENT, Georges, prof. extr., avenue de Béthusy 62	(23 33 64).
VULLIET, Maurice, prof. ord., boulevard de Grancy 1	(26 54 09).
WINCKLER, Georges, prof. ord., La Rosiaz, boulevard de la Forêt 33 C	(22 51 93).
ZWAHLEN, Henri, prof. ord., avenue des Bergières 39	(24 01 27).

Chargés de cours

MM.	ANSELMIER, Henri, cure de Saint-Marc, avenue de Sévery 3	(24 15 03).
	BÉGUELIN, Raoul, Versoix, rue Louis-Young	(8 50 48).
	BENOIT, Roger, directeur des abattoirs	(24 81 81).
	BÉRANGER, Jean, avenue de la Joliette 5.	
	BERGIER, Jacques, avenue d'Ouchy 76	(26 45 12).
	BERSIER, Arnold, chemin du Mûrier 11, Chailly	(23 34 45).
	BERTUSI, Adolphe, rue du Petit-Chêne 23	(22 79 64).
	BONJOUR, Adrien, Vevey, route de Saint-Légier 37.	
	BRUNSHOLZ, Georges, chemin du Muveran 15	(23 50 14).
	BUCHER, Frédéric, chemin des Allinges 12	(26 54 61).
	CARDIS, Fernand, Montbenon 2	(23 67 68).
	CHAMPRENAUD, Georges, Pully, avenue du Collège 33	(28 09 36).
	CHAVAN, Jean-Pierre, Morges, Ecole de Marcelin	(7 24 51).
	CHENAUX, Antoine, Villeneuve	(6 80 48).
	CHEVALLAZ, Georges-André, avenue de Beaumont 52.	(23 61 51).
	CHUARD, Jean, rue Centrale 5	(23 48 80).
	DELACHAUX, Armand, avenue de Rumine 45	(23 51 00).
	DUBUIS, Pierre, avenue de Jaman 7	(23 51 41).
	FALCONNIER, Alfred, Nyon, rue de Rive 24	(9 50 34).
	FREUDWEILER, Roger, avenue des Peupliers, « Clair-Val »	(23 41 47).
	GEX, Maurice, « Haute-Combe », La Rosiaz	(28 92 03).
	GILLIÉRON, Charles, avenue Jomini 22	(24 45 50).
	GUENIN, Henri-A., Pontaise 2.	
	JAUNIN, Roland, chemin des Cèdres 9 bis	
	JAVET, Pierre, avenue des Mousquines 2.	(22 29 88).
Mlles	KOUSHINE, Tatiana, rue Sainte-Beuve 7	(23 73 12).
	KRAFT, Marie-Madeleine, chemin de Clamadour.	
MM.	MAGNIN, Oscar, Orbe	(7 22 03).
	MAILLEFER, Charles, Pully, chemin des Vosges	(22 58 82).
	MARGUERAT, Léon, Berne, Simonstrasse 25	(2 64 55).
	MASNATA, Albert, avenue de Montchoisi 14	(26 30 22).
	MERCIER, Pierre, Tolochenaz	(7 21 03).
	NICOD, Louis, avenue de la Gare 26	(22 04 21).
	PELET, Jean, avenue Vinet 16	(24 45 17).
	PETERMANN, Pierre, chemin des Fauconnières 7	(22 22 58).
	PETITPIERRE, Blaise, avenue Verdeil 2	(28 23 72).
	PILET, Alexandre, chemin de Verdonnet 30	(23 32 82).
	PILET, Paul-Emile, avenue Dapples 44	(26 17 08).
	RAPIN, René, La Rosiaz, boulevard de la Forêt 10	(28 96 87).
	RÉGAMEY, Pierre, avenue du Temple, « Les Mayens »	(23 61 85).
	REYMOND, Alfred, Morges, Grand-Rue 54	(7 35 33).
	RIEBEN, Henri, Zurich, Schulhausstrasse 58.	
	SCHNITZLER, Emile, chemin de Primerose 9	(26 17 63).
	STUECKELBERG, Ernest, Genève, rue Henri-Mussard 20	(36 04 92).
	TSCHAPPAT, Charles, avenue de la Gare 18	(23 79 32).
	VILLARD, Louis, avenue de Milan 4	(26 08 39).
	VILLARET, Pierre, Musée de botanique.	
	VIRIEUX, Edmond, chemin de Villard 4	(22 77 54).

Privat docents

M.	AUBERT, Daniel, chemin des Faverges 2	(28 15 05).
Mme	BARIC, Lydia, avenue du Tribunal fédéral 25	
MM.	BENDEL, Louis, Lucerne, Alpenquai 33	(2 45 59).

CORPS PROFESSORAL

9

MM.	BIDEAU, Pierre, Genève, avenue Weber 34	(36 51 12).
	BOSON, Marcel, chemin de Fontenay 8	(22 23 18).
	BOURQUIN, Jacques, Lutry, Le Daley	(28 20 64).
	BUFFAT, Jean-David, boulevard de la Forêt 25	(22 29 72).
	DOLIVO, Michel, rue Etraz 12	(23 98 44).
	DUFOUR, René, Vennes, avenue de Crousaz	(23 72 05).
	FRANCIOLI, Pierre, Campagne de Champ d'Asile, chemin des Figuiers, Cour	(26 26 28).
	GALLERA, Jerzy, avenue Marc Dufour 5	(22 04 54).
	HEMMELE, Guido, avenue Victor Ruffly 11	(22 14 20).
	JÉQUIER, Michel, Vennes, avenue de Crousaz	(22 71 25).
	JOYET, Gustave, Zurich, Fleinerweg 4.	
	LEHRMANN, Chanan, Luxembourg, avenue de la Fayencerie 139.	
	LUSCHER, Edgar, chemin Champ-Rond 27	(24 21 56).
	MAHAIM, Ivan, avenue Dapples 22	(22 77 56).
	MESSERLI, Francis, chemin des Bains, villa Helios	(26 46 66).
	MEYNAUD, Jean, avenue de la Harpe 3.	
	NEUKOMM, Serge, Pully, chemin de Combes 4	(28 23 33).
	NICOD Marcel, place Bel-Air 2	(23 31 85).
	OTT, Théodore, avenue de Rumine 38	(23 71 30).
	PAILLARD, Armand, Berne, Engeriedweg 7	(2 00 37).
	PERROCHON, Henri, Payerne	(6 21 09).
	PIGUET, Pierre-Victor, Yverdon, rue Haldimand 9	(2 39 23).
	POVAN, Daniel, chemin de Fontenailles 19.	
	REBER, Hans, Berne, Diesbachstrasse 6	(2 17 11).
	RESCHER, Othmar, avenue de Fantaisie 6	
	RIVIER, André, Montbenon 2	(23 09 55).
	RIVIER, Jean-Louis, rue du Midi 3	(23 94 94).
	SCHNEIDER, Pierre-B., Pully, avenue Général Guisan 19	(28 15 33).
	TRIPOD, Jean, Bâle, St. Albananlage 63	(3 91 22).
	VERDAN, Claude, avenue de la Gare 9	(22 22 10).
Mme	VIRIEUX, Antoinette, Rolle	(7 55 13).

Lecteurs

M.	BERGER, René, chemin de l'Elysée 11	(26 20 88).
Mlle	CORNAZ, Suzanne, chemin de la Batelière, Cour	(26 25 37).
MM.	GIDDEY, Ernest, avenue Tissot 11	(23 35 63).
	GUËX, André, avenue de Beaumont 6	(23 97 87).
	HEDINGER, Paul, Chailly sur Lausanne, « La Cigale »	(22 31 16).
	LAUFER, André, chemin de la Coudrette 7	(28 99 50).
	MARCLAY, Robert, avenue de Sainte-Luce 4	(22 85 99).
	TÉTAZ, Numa, chemin des Plaines 11	(23 75 13).

Maître de sport

M.	BUCHER, Constant, avenue de Riant-Mont 14	(22 59 78).
----	---	-------------

*Préparateurs-dessinateurs**attachés aux Facultés de médecine et des sciences*

MM.	COLIN, Francis, rue Marteray 5.
	GASSER, Marcel, boulevard de Grancy 49.

DISPOSITIONS PRINCIPALES
concernant les étudiants et les auditeurs
à l'Université de Lausanne

A. ÉTUDIANTS

I. Immatriculation

Conditions générales

L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades. Pour pouvoir s'y présenter le candidat doit satisfaire aux exigences particulières de la Faculté ou de l'Ecole intéressée. Voir les indications données en tête du programme des cours de chaque Faculté et Ecole.

Pour pouvoir être immatriculé, il faut être porteur d'un titre admis par la Commission fédérale de maturité, ou d'un titre jugé équivalent par la Commission des immatriculations de l'Université.

Les étrangers doivent en outre obtenir de l'autorité de police compétente un permis de séjour régulier.

Formalités à remplir

Pour être immatriculé, l'étudiant doit se présenter *personnellement* au Secrétariat de l'Université, entre le 15 octobre et le 10 novembre au semestre d'hiver, entre le 12 avril et le 10 mai au semestre d'été.

Il dépose sa demande par écrit en se servant d'une formule spéciale, intitulée « Feuille d'immatriculation ». Il joint à sa demande le diplôme du titre qui lui donne droit à l'immatriculation ainsi que **deux photographies** récentes de 45 X 35 mm. Les diplômes suisses sont rendus sitôt après vérification par la Secrétaire. Les diplômes étrangers, par contre, sont gardés : les étudiants en reçoivent un récépissé sur leur carte d'immatriculation ; sur demande, le Secrétariat les leur retourne au moment où ils quittent l'Université.

L'étudiant qui a droit à l'immatriculation reçoit aussitôt une carte d'immatriculation provisoire (carte blanche) qui lui permet de suivre les cours.

La carte d'immatriculation définitive lui est remise ultérieurement.

Finance d'immatriculation

La finance d'immatriculation est de Fr. 22.—.

Elle est réduite pour les étudiants suisses exmatriculés d'une autre Université suisse à Fr. 11.—.

Elle doit être payée au moment du dépôt de la demande d'immatriculation.

II. Inscription aux cours

Les étudiants immatriculés doivent s'inscrire pour un minimum de huit heures de cours par semaine. De ces huit heures, quatre doivent être prises dans la Faculté où l'étudiant s'inscrit.

Les étudiants de l'Université de Lausanne qui ont toute leur scolarité, ainsi que les gradués de l'Université de Lausanne qui reprennent leurs études en vue d'un nouveau diplôme, peuvent être dispensés de ce minimum de huit heures hebdomadaires.

Formalités à remplir

L'étudiant immatriculé ou qui a droit à l'immatriculation demande au Secrétariat une formule spéciale intitulée « Feuille d'inscription » et un « Livret d'étudiant ».

Sur la feuille d'inscription, il inscrit la liste détaillée de tous les cours, séminaires, conférences, exercices, répétitions, laboratoires et cliniques qu'il se propose de suivre. Pour les désigner il se sert des titres donnés par le « Programme des cours ».

Il recopie ces indications dans son livret d'étudiant.

Il remet au Secrétariat *aussitôt que possible*, et en tout cas avant la fin du délai fixé par l'*Avis* au dos du « Programme des cours »¹, sa feuille d'inscription et son livret d'étudiant dûment remplis.

Quelques jours plus tard, mais avant le 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) en tout cas, il retourne au Secrétariat et, contre paiement des finances de cours et des taxes spéciales, qui se paient chaque semestre, il reçoit son livret d'étudiant acquitté.

Toute feuille d'inscription remise au Secrétariat après la fin du délai² fixé par l'*Avis* imprimé au dos du programme des cours¹ sera frappée d'une surtaxe de Fr. 5.—.

¹ Cet avis est en outre affiché dans tous les bâtiments universitaires.

² Une prolongation de ce délai peut être accordée, sur demande présentée à temps au Secrétaire général.

Tout paiement des finances de cours et des taxes spéciales fait à partir du 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) est de même frappé d'une surtaxe de Fr. 5.—.

Une prolongation de 15 jours du délai de paiement peut être accordée par le Recteur, sur demande motivée, présentée avant le 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été). A partir du 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) aucune demande de prolongation du délai de paiement ne sera prise en considération.

L'étudiant qui n'a pas payé ses finances et taxes avant le 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) est exclu des cours pour le semestre, à moins qu'il n'ait obtenu, avant l'expiration du délai, une prolongation. Celui qui a obtenu une prolongation de délai et n'a pas payé à l'expiration de cette prolongation est de même exclu des cours pour le semestre.

Validation des cours suivis

Pour la scolarité exigée par les règlements des diverses Facultés et Ecoles, il ne peut être tenu compte que des semestres et des cours pour lesquels l'étudiant a obtenu la signature de son livret d'étudiant par ses professeurs, au début et à la fin du semestre.

L'étudiant doit donc présenter son livret d'étudiant au visa de ses professeurs au début et à la fin du semestre.

Perte d'un livret d'étudiant

Si l'étudiant perd son livret d'inscription aux cours, le Secrétaire peut lui en délivrer un autre, moyennant paiement d'une taxe de Fr. 20.—.

III. Finances semestrielles

Chaque semestre, l'étudiant doit payer les taxes spéciales et les finances de cours.

Les taxes spéciales sont les suivantes :

en faveur de la Bibliothèque cantonale et universitaire .	Fr.	5.—
en faveur du Sanatorium universitaire de Leysin	»	7.—
en faveur des œuvres sociales de l'Université	»	5.—
contribution à la Caisse des assurances	»	10.—
cotisation à l'Association générale des étudiants (voir page 18)	»	2.50
cotisation en faveur des sports	»	2.50
	Fr.	32.—

Les finances de cours sont les suivantes :

A — Facultés et Ecoles qui en dépendent

a) <i>Cours universitaires</i> , par semestre et par heure hebdomadaire	Fr. 6.—
b) <i>Laboratoires</i> :	
pour les laboratoires de chimie pharmaceutique, d'analyses pharmaceutiques et de pharmacie galénique de l'Ecole de pharmacie, finance semestrielle globale de	» 115.—
pour un laboratoire de 4 heures (un après-midi ou une matinée)	» 30.—
pour un laboratoire de 3 heures	» 22.—
pour un laboratoire de 2 heures	» 15.—
pour un laboratoire de 8 heures	» 55.—
pour un laboratoire de 12 heures	» 75.—
pour un laboratoire de 16 heures	» 95.—
pour un laboratoire de 20 heures	» 115.—

N. B. — Chaque laboratoire se paie séparément, conformément au barème ci-dessus.

Tout candidat au doctorat ès sciences ou en pharmacie est tenu de s'inscrire au « grand laboratoire », ce qui lui permet de travailler tous les jours, matin et après-midi, dans le laboratoire qui l'intéresse. Il paie :

en botanique, zoologie et géologie, une finance de	Fr. 100.—
dans les autres laboratoires une finance de	» 150.—

c) Travaux pratiques et cliniques de la Faculté de médecine :

Anatomie : dissection	Fr. 100.—
» conférences anatomiques	» 15.—
Embryologie : laboratoire	» 30.—
Histologie spéciale : laboratoire (été)	» 30.—
» générale : laboratoire (hiver)	» 20.—
» exercices de diagnostic en histologie	» 20.—
» grand laboratoire	» 100.—
Physiologie : laboratoire	» 60.—
Chimie physiologique : laboratoire	» 30.—
Anatomie pathologique :	
démonstrations pour étudiants avancés	» 15.—
démonstrations pour étudiants débutants	» 10.—
démonstrations et autopsies	» 30.—
Auscultation et percussion : cours pratique	» 15.—
Dermatologie : cours pratique	» 15.—
Histologie pathologique : cours pratique	» 30.—

Oto-rhino-laryngoscopie 2 heures	Fr. 20
Oto-rhino-laryngoscopie 4 heures	» 30
Hygiène, parasitologie et bactériologie : laboratoire	» 30
Matière médicale : démonstrations	» 15
Psychiatrie : diagnostic	» 15
Cliniques :	
chirurgicale propédeutique	» 20
chirurgicale	» 50
dermato-vénéréologique propédeutique	» 8
dermatologique	» 20
infantile	» 20
médicale	» 50
obstétricale et gynécologique	» 30
ophtalmologique	» 25
oto-rhino-laryngologique	» 30
psychiatrique	» 15
Policlinique médicale	» 30
Policlinique chirurgicale	» 15
Médecine des accidents	» 15
Opérations obstétricales	» 20
Opérations obstétricales, répétitions	» 25
Ophthalmoscopie (exercices pratiques)	» 15
Pansements	» 15

B — Ecole polytechnique

Cours

Finance semestrielle globale :

Section des ingénieurs chimistes	Fr. 75
Autres sections de l'Ecole d'ingénieurs et Ecole d'architecture	» 150

IV. Prêts d'honneur et Bourses

Réduction et dispense des finances de cours

Les frères et sœurs qui sont étudiants en même temps et ceux qui ont des frères ou sœurs aux Gymnases de Lausanne (Gymnases cantonaux, Gymnase des jeunes filles de la ville de Lausanne, classes de maturité de l'Ecole supérieure de commerce) bénéficient d'une réduction de 25 % s'ils sont deux, de 33 % s'ils sont trois ou plus.

Les étudiants de *nationalité suisse* dont la situation de fortune le justifie, peuvent demander à être dispensés du paiement de tout ou partie des finances de cours. Ils peuvent aussi demander à bénéficier d'un prêt d'honneur ; le prêt d'honneur implique la dispense des finances de cours.

Ces demandes se font sur formules spéciales remises par le Secrétaire. Elles doivent être déposées au Secrétariat avant le 10 novembre au semestre d'hiver, avant le 10 mai au semestre d'été.

Aucune dispense de finances de cours, aucun prêt d'honneur ne peuvent être accordés avant le deuxième semestre d'études.

Les étudiants qui obtiennent une dispense ou un prêt s'engagent à rembourser ultérieurement les sommes qu'ils auront reçues.

La ville de Lausanne accorde en outre aux étudiants et étudiantes dont les parents sont domiciliés à Lausanne depuis dix ans au moins des bourses d'études pouvant s'élever jusqu'à 1500 francs (exceptionnellement 2000 francs par an).

Les demandes doivent être établies sur la formule officielle que l'on peut obtenir, en même temps que le règlement des bourses de la Ville, au Secrétariat de l'Université ou à celui de l'Ecole polytechnique

V. Exmatriculation

Les étudiants qui quittent l'Université temporairement ou définitivement avant la fin de leurs études peuvent demander un certificat d'exmatriculation. Ce certificat leur est délivré moyennant paiement d'une finance de Fr. 11.— qui doit être accompagnée du ou des livrets d'étudiant et de la carte d'immatriculation.

Les étudiants qui terminent leurs études à l'Université sont considérés comme exmatriculés d'office au moment où ils reçoivent leur diplôme de fin d'études. Cette règle souffre des exceptions dans des cas définis.

En vertu d'une décision de la Commission universitaire du 20 octobre 1943, tout étudiant étranger qui aura quitté l'Université depuis un semestre sera considéré comme exmatriculé d'office, à moins qu'il n'ait informé par écrit le Secrétariat de l'Université de son intention de revenir à une date donnée.

VI. Examen sur un cours

L'étudiant qui le désire est admis à subir des épreuves sur les matières étudiées par lui. Il paie par examen une finance de Fr. 5.—.

Les attestations relatives à ces épreuves sont établies sur un formulaire spécial mentionnant que ce ne sont ni des diplômes, ni des certificats d'études; elles sont signées par les professeurs intéressés et remises à l'étudiant par le bureau de l'Université.

VII. Remise des diplômes

Les diplômes ne peuvent être délivrés qu'après paiement, entre les mains de l'huissier de l'Université, des émoluments suivants :

Doctorat (sur parchemin)	Fr. 26.—
Doctorat (sur papier)	» 16.—
Certificat d'études médicales	» 16.—
Licence et autres diplômes	» 11.—
Certificat d'études françaises	» 3.—
Certificat d'études supérieures de sciences	» 2.—
Duplicata	» 6.—

B. AUDITEURS

Toute personne peut suivre les cours de l'Université à titre d'auditeur, à condition de se faire inscrire en cette qualité au Secrétariat et de payer

1. un droit d'inscription semestrielle de Fr. 11.—
2. une finance de cours de » 8.80
par semestre et par heure hebdomadaire.

Cette finance est réduite à Fr. 4.40 pour les auditeurs qui, au semestre d'hiver, s'inscrivent après le 1^{er} janvier.

Les gradués de l'Université de Lausanne qui exercent une activité régulière dans l'enseignement public du canton de Vaud sont exonérés de la finance de cours. Ils ne sont astreints qu'à la finance d'inscription.

Les finances des laboratoires et des cliniques sont majorées de 20 % pour les auditeurs. Les auditeurs qui désirent suivre les laboratoires et les cliniques sont tenus d'en demander l'autorisation au professeur intéressé.

Les auditeurs reçoivent une feuille d'inscription aux cours qu'ils se proposent de suivre, ou, s'ils le préfèrent, un « Livret d'auditeur ». Ils sont priés de présenter leur feuille ou leur livret au visa des professeurs dont ils suivent les cours, au début et à la fin du semestre.

Moyennant une contribution semestrielle de Fr. 5.— payable à la Bibliothèque cantonale et universitaire directement, les auditeurs peuvent, comme usagers de la bibliothèque, jouir des mêmes avantages que les étudiants immatriculés.

C. DIVERS

I. Assurance-maladie

La Caisse d'assurance des étudiants est régie par le règlement du 30 août 1950, en vente au secrétariat.

Moyennant une cotisation semestrielle, la Caisse assure les étudiants contre la maladie et les accidents professionnels, aux conditions prévues par le règlement.

Des formules *ad hoc* doivent être demandées au Secrétariat de l'Université ou de l'E. P. U. L.

Dans les huit jours après le début de sa maladie, l'étudiant doit faire parvenir au Secrétariat, sous pli fermé à l'intention du médecin-conseil, la formule verte de déclaration de maladie, et, sitôt guéri, la formule blanche « certificat de guérison ». Il doit présenter, dûment acquittées, les notes de médecin, pharmacien et d'hospitalisation, dans un délai de trois mois à partir de la date de guérison. Les engagements de la Caisse cessent à l'expiration de ce délai.

L'étudiant doit s'enquérir lui-même au Secrétariat du résultat de sa demande de prestations et, lorsque celle-ci a été admise par la Caisse, il peut en toucher le montant contre quittance.

N. B. — Les cas d'accidents non professionnels et leurs suites, les troubles de nature constitutionnelle, les affections chroniques et les maladies dont l'origine est antérieure à l'immatriculation sont exclus de l'assurance, de même que les soins dentaires. Les prestations de la Caisse pour une même maladie ne se prolongent pas au delà de deux semestres.

II. Assurance-vieillesse

Tous les étudiants qui sont arrivés à l'âge de vingt ans révolus dans les six premiers mois de l'année (1^{er} janvier-30 juin) doivent les cotisations A. V. S. à partir du 1^{er} juillet de cette année-là. Tous ceux qui ont eu vingt ans dans les six derniers mois (1^{er} juillet-31 décembre) les doivent à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante. Ils ne seront admis à payer leurs finances de cours que sur présentation du carnet d'assurance-vieillesse, muni du timbre de Fr. 6.— exigé par semestre.

Ce carnet est à réclamer à l'agence A. V. S. de Lausanne, rue Beau-Séjour 8 (bureau n° 319), qui donnera toutes les indications nécessaires. Les timbres doivent être achetés à l'agence de Beau-Séjour, à l'exclusion de tout autre bureau.

Pour obtenir l'exonération prévue à l'art. 2 du Règlement d'exécution, les étudiants étrangers doivent présenter leurs permis de séjour à l'agence A.V.S. (bureau n° 319). Ce permis, muni du timbre d'exonération, sera exigé par le Secrétariat au moment du paiement des finances d'études.

Les étudiants suisses qui ont travaillé pendant le semestre précédent le semestre d'études et ont gagné plus de Fr. 150.— peuvent également demander la dispense du timbre. Ils en feront la demande au bureau n° 319 et se présenteront pour régler leurs finances de cours avec le carnet rose mentionnant cette exonération.

III. Comité de patronage des étudiants

Président : M. Gilbert GUIBAN, professeur à la Faculté des lettres.

Membres : M. le Recteur de l'Université.

M. le Directeur de l'École polytechnique.

M. le Syndic de la ville de Lausanne.

M. le Président de la Société académique vaudoise.

M. le Directeur de l'Association des intérêts de Lausanne.

MM. Edmond GRIN, professeur à la faculté de théologie.

Charles RATHGEB, professeur à la Faculté de droit.

Charlie JÉQUIER, professeur à l'École des Hautes études commerciales.

Maurice VULLIET, professeur à la Faculté de médecine.

Fredi CHIAPPELLI, professeur à la Faculté des lettres.

Louis FAUCONNET, professeur à la Faculté des sciences.

Robert MERCIER, professeur à l'École polytechnique.

IV. Aumônier des étudiants

M. le pasteur Pierre GANDER, aumônier des étudiants, reçoit à l'ancienne Académie, salle n° VII

les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h. 30 à 12 heures.

V. Foyer-restaurant universitaire

(Rue de la Barre 1)

Le Foyer-restaurant universitaire offre aux étudiants membres de l'A. G. E. (voir ch. VI ci-dessous) des repas et des consommations à prix réduits. En outre, des salles de réunion, de lecture et de travail y sont à leur disposition, ainsi que des jeux.

VI. Association générale des étudiants

L'Association générale des étudiants est le groupement officiel et obligatoire de tous les étudiants régulièrement immatriculés à l'Université de Lausanne. Elle représente l'ensemble des étudiants vis-à-vis des autorités universitaires. Elle collabore avec les autres organisations suisses et étrangères, Union nationale des étudiants de Suisse et Confédération internationale des étudiants, qui s'occupent en particulier de l'entraide universitaire, des échanges d'étudiants, des camps de travail pour étudiants, des camps de vacances, etc.

L'Association générale des étudiants comprend diverses sections telles que : logement, art et culture, entraide, sports, etc. Son bureau est au Foyer des étudiants, rue de la Barre 1, 1^{er} étage.

VII. Sanatorium universitaire

Le Sanatorium universitaire suisse de Leysin reçoit, à tarif très modéré, les étudiants suisses, dès le début du premier semestre auquel ils se sont inscrits à l'Université, et les étudiants étrangers dès le début de leur deuxième semestre, à condition qu'ils aient payé la cotisation prévue à la page 12. Les formules de demande d'admission, qui peuvent être demandées au Secrétariat de l'Université, doivent être adressées au Recteur.

VIII. Bourses d'études à l'étranger

Outre les bourses mentionnées au ch. IV, p. 14, destinées à apporter aux étudiants une aide justifiée par leur situation financière, il existe, en dehors de toute considération de cet ordre, des bourses d'études à l'étranger, accessibles aux jeunes gradués ou aux étudiants avancés méritants. De telles bourses sont offertes, chaque année, par la France, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, etc... Elles sont réservées à des candidats de nationalité suisse.

Renseignements auprès du Secrétaire général de l'Université à ses heures de réception.

IX. Enseignement propédeutique de français

La Faculté de médecine organise, avec l'approbation du Département de l'instruction publique, un cours propédeutique de français pour les étudiants étrangers. Ce cours est accessible aux étudiants des autres Facultés et Ecoles. Renseignements et inscription au secrétariat de l'Université.

FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

(Voir page 102.)

OFFICE CENTRAL UNIVERSITAIRE SUISSE

(Voir page 104.)

AVIS AUX CANDIDATS AU DOCTORAT

L'Union nationale des étudiants de Suisse a créé une « Centrale des thèses ».

Le but de cette institution est d'éviter à un candidat au doctorat l'ennui de choisir un sujet de thèse déjà choisi par un autre. Le candidat est invité à faire inscrire le sujet qu'il se propose de traiter auprès de la Centrale des thèses, Bibliothèque nationale, Berne, en lui envoyant, dûment remplie, une carte à demander au secrétariat de sa faculté, et en joignant Fr. 1.— en timbres-poste au profit de l'Union nationale des étudiants de Suisse.

Facultés

DE

Théologie, Droit, Médecine
Lettres, Sciences

ET

Ecoles rattachées aux Facultés
de Droit, des Lettres et des Sciences

Programme des Cours

DU

Semestre d'été

1956

12 avril — 25 juillet

N. B. — Les cours particuliers (*collegia privatissima*) sont régis par les articles 41-46 du Règlement général de l'Université. Dans les pages qui suivent, l'abréviation (priv.) les désigne. Ils ne sont pas accessibles aux auditeurs.

Faculté de Théologie protestante

Doyen : M. le professeur Henri Germond

La Faculté de théologie prépare à la carrière pastorale dans les Eglises évangéliques réformées et, plus spécialement, dans l'Eglise nationale du canton de Vaud, avec laquelle elle est unie par des liens organiques officiels.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, il faut être porteur du baccalauréat ès lettres ou d'un titre jugé équivalent, comportant la connaissance du latin et du grec. Le candidat doit en outre avoir passé un examen portant sur les éléments de la langue hébraïque.

Grades

La Faculté de théologie prépare aux grades suivants :

1. *Licence en théologie.*
2. *Licence ès sciences religieuses.*
3. *Doctorat en théologie.*

Durée des études

Licence en théologie

Les études de théologie sont réparties en huit semestres, séparés, après le quatrième semestre, par un examen propédeutique. Ces études comportent essentiellement l'exégèse de l'Ancien et du Nouveau Testaments, l'histoire des religions et l'histoire du christianisme, la théologie systématique (dogmatique et morale) et la préparation pratique au ministère pastoral.

Au terme des huit semestres, et après avoir fait approuver par les professeurs intéressés quatre travaux écrits relatifs aux quatre disciplines théoriques de la théologie, ainsi qu'un nombre déterminé d'exercices pratiques, le candidat peut se présenter à l'examen final pour obtenir le grade de licencié en théologie.

Le licencié en théologie, après le stage pratique réglementaire, est admis à subir, devant la Commission de consécration de l'Eglise nationale vaudoise, les épreuves à la suite desquelles il pourra être reçu dans le corps pastoral de cette Eglise.

Une caisse spéciale sert à faciliter les études de candidats méritants qui se destinent au ministère pastoral dans l'Eglise nationale vaudoise.

Pour tout ce qui concerne le stage (dont les frais incombent au candidat), l'examen médical exigé des futurs pasteurs, et l'aide éventuelle de la Caisse des études, les étudiants doivent se renseigner auprès du Secrétaire du Conseil synodal.

Licence ès sciences religieuses

La licence ès sciences religieuses est conférée au candidat qui a satisfait à toutes les prescriptions concernant la licence en théologie, à l'exception de l'examen et des travaux portant sur la théologie pratique. La licence ès sciences religieuses ne donne pas le droit de se présenter devant la Commission de consécration. Cette licence peut en tout temps être transformée en une licence en théologie, si le candidat la complète par l'examen et les travaux réglementaires de théologie pratique.

Doctorat en théologie

La Faculté de théologie organise, pour les candidats au grade de docteur en théologie, des épreuves comprenant un examen et la soutenance publique d'une thèse.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 2, p. 99.

Voir le *Règlement de la Faculté de théologie*, Lausanne 1935. en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

Vacat

- | | |
|---|------|
| 1. Grammaire hébraïque (suppl. : M. Emile Golay, prof. hon.) | 3 h. |
| 2. Exégèse du l. de Job (suppl. : M. Emile Golay, prof. hon.) | 2 h. |
| 3. Théologie de l'Ancien Testament (suppl. : M. M. Testuz) | 1 h. |
| 4. Exercices d'exégèse (suppléant : M. Michel Testuz) | 1 h. |
| 5. Introduction à l'Ancien Testament (suppl. : M. M. Testuz) | 1 h. |
| 6. Histoire du judaïsme (suppléant : M. Michel Testuz) | 1 h. |

M. Charles MASSON, prof. ord.

7.	Théologie johannique	2 h.
8.	Exégèse de textes des évangiles synoptiques	2 h.
9.	Théologie des évangiles synoptiques	2 h.
10.	Exégèse de la première épître aux Corinthiens	2 h.

M. Henri MEYLAN, prof. ord.

11.	Histoire de l'Eglise (saint Augustin et le IV ^e siècle)	4 h.
12.	Histoire des dogmes (II : moyen âge et réformation)	3 h.
13.	Séminaire d'histoire de l'Eglise	1 h.
14.	Séminaire d'histoire des dogmes (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Edmond GRIN, prof. ord.

15.	Introduction aux problèmes de dogmatique (étudiants de I ^{re} et II ^e années) (2 h. tous les 15 jours) priv.	1 h.
16.	Dogmatique : II ^e et III ^e parties	4 h.
17.	Séminaire de théologie systématique (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Henri GERMOND, prof. ord.

18.	Théologie pastorale	2 h.
19.	Séminaire de théologie pastorale (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
20.	Séminaire d'homilétique I (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
21.	Séminaire d'homilétique II (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
22.	Exercices pratiques d'homilétique	1 h.
23.	Histoire des religions : la préhistoire	2 h.

M. Pierre JACCARD, prof. ord.

24.	Psychologie de la religion (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
25.	Ethique sociale	1 h.

M. Edouard BURNIER, prof. extr.

26.	Apologétique	2 h.
27.	Proséminaire	2 h.
28.	Séminaire de philosophie religieuse (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
29.	Séminaire de théologie contemporaine (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Edouard MAURIS prof. extr.

30.	Histoire de la théologie moderne	2 h.
31.	Histoire de la pensée religieuse en Suisse romande au XIX ^e siècle	1 h.
32.	Liturgique (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Henri ANSELMIER, chargé de cours

33.	Exercices pratiques de catéchétique	1 h.
-----	---	------

M. Roger GIRARD

34.	Hymnologie et chant (gratuit)	1/2 h.
-----	---	--------

Philosophie

(Voir page 50.)

Faculté de Droit

Doyen : M. le professeur Pierre Cavin

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, et obtenir un diplôme de *licence en droit* ou de *doctorat en droit*, il faut être porteur d'un des diplômes de bachelier ès lettres du Gymnase classique de Lausanne, du diplôme de maturité fédérale (type A ou B) ou d'un diplôme jugé équivalent. La délivrance d'un *certificat d'études juridiques* ou d'*économie politique* est subordonnée à la même condition.

Grades

La Faculté de droit prépare aux grades suivants :

1. *Licence en droit*, mention « *droit suisse* », avec ou sans thèse.
2. *Licence en droit* avec mention d'une législation étrangère.
3. *Doctorat en droit*, mention « *sciences juridiques* ».
4. *Doctorat en droit*, mention « *économie politique* », ainsi qu'à des *Certificats d'études juridiques et d'économie politique*.

Durée des études

Six semestres d'inscription aux cours sont exigés du candidat qui se présente aux examens de la *licence*.

Les examens peuvent être subis en deux séries.

N. B. — Pour entrer dans le barreau vaudois et pour être dispensé de l'examen d'admission au stage du notariat, il faut être porteur de la *licence en droit*, mention « *droit suisse* » avec thèse.

Auditeurs

A la demande des professeurs intéressés, la Faculté se réserve le droit de limiter le nombre des inscriptions d'auditeurs à leurs cours.

Voir le *Règlement de la Faculté de droit*, Lausanne 1954, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50. ⁴

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 3, p. 99.

M. Firmin OULÈS, prof. ord.

1.	Economie politique	3 h.
2.	Histoire des doctrines économiques	1 h.
3.	Economie financière	2 h.
4.	Séminaire d'économie politique	2 h.

M. Henri BORLE, prof. ord.

5.	Economie politique nationale : problèmes économiques suisses	2 h.
----	--	------

M. Georges PERRIN, prof. extr.

6.	Droit international public	2 h.
7.	Droit diplomatique (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
8.	Séminaire de droit international public	1 h.

M. Marcel BRIDEL, prof. ord.

9.	Droit constitutionnel général (Les fonctions de l'Etat et la théorie de la séparation des pouvoirs ; la forme de l'Etat et la décentralisation)	2 h.
10.	Droit constitutionnel suisse (Les droits constitutionnels du citoyen)	4 h.
11.	Séminaire de droit constitutionnel suisse	2 h.
	Institutions politiques comparées (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Henri ZWAHLEN, prof. ord.

12.	Droit administratif	2 h.
13.	Droit fiscal	2 h.
14.	Séminaire de droit administratif (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
	Economie et législation sociales	2 h.

M. Pierre CAVIN, prof. extr.

15.	Droit civil : les droits réels	4 h.
16.	Droit civil : le droit des personnes (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
17.	Introduction aux études juridiques	2 h.

M. Francois GILLIARD, prof. extr.

18.	Histoire du droit (partie générale)	2 h.
19.	Histoire du droit (partie spéciale)	2 h.
20.	Droit civil comparé	2 h.

M. Philippe MEYLAN, prof. ord.

21.	Droit romain, partie générale : droit classique et romano-byzantin	3 h.
22.	Droit romain, partie spéciale : les droits réels	2 h.
23.	Exégèse des Pandectes	1 h.
24.	Séminaire de droit romain	2 h.

M. Roger SECRÉTAN, prof. ord.

25.	Droit des obligations : Théorie générale des obligations (fin)	3 h.
26.	Droit commercial : La société simple, la société en nom collectif, la société en commandite simple	3 h.
27.	Séminaire de droit privé (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Paul TURIN, prof. extr.

28. Les marques de fabrique et de commerce 2 h.

M. Charles RATHGEB, prof. ord.

29. Droit pénal 4 h.
 30. Droit international privé 2 h.
 31. Poursuite pour dettes et faillite 2 h.
 32. Procédure pénale 2 h.
 33. Séminaire de procédure civile (2 h. tous les 15 jours) 1 h.
 34. Séminaire de droit pénal (2 h. tous les 15 jours) 1 h.

M. Guy FLATTET, prof. ord.

35. Droit civil français I : les biens 2 h.
 36. Droit civil français II : sûretés 2 h.
 37. Procédure civile française 1 h.
 38. Droit des transports : droit aérien 2 h.
 39. Exercices de rédaction juridique 2 h.

M. Bernhard AUBIN, prof. extr.

40. B G B : Allgemeiner Teil 4 h.
 41. B G B : Erbrecht 4 h.
 42. B G B : Uebungen mit schriftlichen Arbeiten (2 h. tous les 15 jours) 1 h.

M. Marc-Henri THÉLIN, prof. extr.

43. Médecine légale 1 h.

M. William BOVEN, prof. ord.

44. Psychiatrie légale 1 h.

FACULTÉ DE DROIT

31

M. Charles GILLIÉRON, chargé de cours

45. Etude de la preuve pénale 1 h.

M. Pierre PETERMANN, chargé de cours

46. Droit des assurances 1 h

Police scientifique

M. Marc BISCHOFF, prof. ord.

(Voir page 39.)

Ecole des Sciences sociales et politiques

Président : M. le professeur Pierre Jaccard

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Peuvent aussi être immatriculés les porteurs du certificat de maturité délivré par l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne.

Les étudiants qui ont fait des études secondaires ne correspondant pas en tous points à celles qui donnent accès normalement à l'Université peuvent être autorisés à s'immatriculer en vue d'études à l'Ecole des sciences sociales et politiques après avoir subi avec succès un examen préalable d'admission dont le programme figure dans le règlement de l'Ecole. Il faut avoir au moins vingt ans révolus pour être inscrit à cet examen.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades (*licence et doctorat*), il faut être porteur d'un baccalauréat, d'une maturité, du certificat de maturité commerciale délivré par l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne, ou d'un titre jugé équivalent ou encore avoir passé avec succès l'examen préalable.

Pour être admis aux examens pratiques du *Certificat d'études pédagogiques*, il faut être licencié ès lettres, ès sciences ou ès sciences commerciales, et porteur du *certificat médical* spécifié ci-dessous.

Grades

L'Ecole des sciences sociales et politiques prépare aux grades, diplôme et certificat suivants :

1. *Licence*
 - a) ès sciences sociales ;
 - b) ès sciences politiques ;
 - c) ès sciences pédagogiques.
2. *Doctorat*
 - a) ès sciences sociales ;
 - b) ès sciences politiques ;
 - c) ès sciences pédagogiques.
3. *Diplôme d'études diplomatiques et consulaires.*
4. *Certificat d'études pédagogiques.*

Durée des études

La scolarité exigée est de :

- 6 semestres pour la *licence ès sciences sociales et ès sciences politiques*,
- 4 semestres pour la *licence ès sciences pédagogiques*,
- 4 semestres pour le *Diplôme d'études diplomatiques et consulaires*,
- 2 semestres pour le *Certificat d'études pédagogiques*.

Pour être admis aux épreuves du *doctorat*, le candidat doit être porteur d'une licence (ès sciences politiques, sociales, pédagogiques, en théologie, droit, lettres ou sciences, ou en hautes études commerciales) ou d'un diplôme d'une haute école technique. Les épreuves du doctorat comportent des examens impliquant une certaine scolarité et une thèse.

Examen médical des candidats à l'enseignement secondaire

En application de la décision prise par le Conseil d'Etat, dans sa séance du 3 octobre 1930, les *candidats et candidates à l'enseignement secondaire* doivent fournir, outre les titres prévus par la loi du 25 février 1908 (art. 82 et 83), un *certificat médical* déclarant qu'ils sont en bonne santé et ne sont atteints d'aucune infirmité les empêchant de remplir leurs fonctions d'une manière satisfaisante.

L'examen médical aura lieu avant l'inscription à l'examen théorique du *Certificat d'études pédagogiques*.

Cet examen sera fait par des médecins désignés par le Département de l'instruction publique et aux frais des intéressés.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 4, p. 99.

Voir le *Règlement de l'Ecole des sciences sociales et politiques*, Lausanne 1947. en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

COURS OBLIGATOIRES

- A : **Section des sciences politiques**
 - B : **Section des sciences sociales**
 - C : **Section des sciences pédagogiques**
- (Voir le règlement de l'Ecole.)

I. Cours spéciaux à l'Ecole :

M. Maurice GEX, chargé de cours

1. Introduction aux problèmes philosophiques (A, B, C) 2 h.

- M. Jean-Charles BIAUDET, prof. extr.
2. La Suisse au XX^e siècle (A) 1 h.
- M. Georges-André CHEVALLAZ, chargé de cours
3. Histoire diplomatique : la liquidation des empires coloniaux (A, B) 1 h.
4. Séminaire d'histoire diplomatique : sujets en rapport avec l'histoire du colonialisme (A, B) 1 h.
- M. Marcel BRIDEL, prof. ord.
5. Institutions politiques comparées (Etats-Unis d'Amérique) (A), (2 h. tous les 15 jours) 1 h.
- M. Jacques Secrétan, prof. extr.
6. Problèmes choisis de droit international public et de droit diplomatique (A) 2 h.
- M. Henri ZWAHLEN, prof. ord.
7. Economie et législation sociales (A, B) 2 h.
- M. Louis MEYLAN, prof. ord.
8. Didactique générale (quatrième partie) (C) 2 h.
9. Histoire des doctrines pédagogiques : les temps modernes (en Suisse) (C) 1 h.
10. Séminaire de didactique (2 h. tous les 15 jours) (C) 1 h.
11. Séminaire d'histoire des doctrines pédagogiques (2 h. tous les 15 jours) (C) 1 h.
12. Orientation pratique à l'intention des candidats à l'enseignement secondaire (privé et gratuit) (C) :
- a) organisation et législation scolaires 2 h.
- b) didactiques spéciales 2 h.
- M. Pierre JACCARD, prof. ord.
13. Psychologie générale (B, C) 2 h.
14. Sociologie générale (B, C) 2 h.
15. Séminaire de psychologie et de sociologie (B, C) (2 h. tous les 15 jours) 1 h.
- M. Jacques BERGIER, chargé de cours
16. Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent (C) 2 h.
17. Psychologie appliquée (C) (2 h. tous les 15 jours) 1 h.
- II. Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :
- Faculté de droit.** — MM. F. Oulès : Economie politique et séminaire (A, B), histoire des doctrines économiques (A, B), statistique (A, B).
 H. Borle : Economie politique nationale et séminaire (A, B). —
 M. Bridel : Droit constitutionnel général (A), droit constitutionnel suisse

(A). — *H. Zwahlen* : Droit administratif (A). — *G. Perrin* : Droit international public et séminaire (A), droit diplomatique (A). — *P. Cavin* : Introduction aux études juridiques (A, B). — *Ch. Rathgeb* : Droit international privé (A). — *R. Secrétan* : Droit des obligations et droit commercial (B).

Ecole des hautes études commerciales. — MM. *H. Onde* : Géographie économique et séminaire de géographie (A). — *H. Borle* : Institutions économiques (A, B).

Faculté des lettres. — MM. *Guisan, Mercanton et Berger* : Littérature et langue française (A, B, C). — *J.-Ch. Biaudet* : Histoire générale (A, B). — *Vacat* : Philosophie (B), histoire de la philosophie (A, C). — *H. Onde* : Géographie humaine (B).

COURS A OPTION

Les matières à option sont choisies, conformément au règlement de l'Ecole, dans l'enseignement de l'Ecole et d'autres Facultés, notamment parmi les branches suivantes, dont la liste n'est pas exhaustive :

I. Cours spéciaux à l'Ecole :

M. Albert MASNATA, chargé de cours

18. L'évolution des échanges internationaux et la structure des marchés à l'époque contemporaine 1 h.

M. Marcel BOSON, privat docent

19. Doctrines coopératives 1 h.

M. Jacques BOURQUIN, privat docent

20. L'information dans la société moderne 1 h.

M. Jean MEYNAUD, privat docent

21. Introduction à la science politique (4 h. tous les 15 jours) 2 h.

II. Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :

Faculté de théologie. — MM. *H. Germond* : Histoire des religions. — *P. Jaccard* : Psychologie de la religion. Ethique sociale.

Faculté de droit. — M. *F. Gilliard* : Histoire du droit.

Ecole des hautes études commerciales. — MM. *J. Golay* : Cartels, trusts, holdings. — *P. Hedinger* : Textes commerciaux allemands et français.

Faculté des lettres. — MM. *W. Stauffacher* : Langue allemande. — *G. Bonnard* : Langue anglaise. — *D. Poyan* : Langue espagnole. — *F. Chiappelli* : Langue italienne — *C. Regamey* : Langue russe. — *J. Leymarie* : Histoire de l'Art.

Ecole des hautes Etudes commerciales

Directeur : M. le professeur Jules Chuard.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Peuvent être aussi immatriculés en vue d'études à l'Ecole des hautes études commerciales les porteurs d'un certificat de maturité délivré par une école supérieure de commerce de la Suisse, ou d'un titre jugé équivalent.

A titre *exceptionnel*, le Conseil de l'Ecole peut demander l'immatriculation pour un candidat qui, ne possédant pas de titre lui donnant droit à l'immatriculation, a subi avec succès l'examen d'admission prévu à l'art. 8 du Règlement de l'Ecole.

Admission aux grades

Pour être admis sans autre aux examens de certificats ou de grades, il faut être porteur d'un certificat de maturité délivré par une école supérieure de commerce de la Suisse.

Les étudiants qui ne possèdent pas un certificat de maturité commerciale sont astreints à suivre le cours d'*Introduction aux études commerciales* et à subir, au bout de deux semestres, un examen préalable sur cette matière.

Les étudiants qui n'ont pas fait leurs études secondaires en langue française doivent subir un examen préalable établissant leur connaissance pratique du français.

Grades

L'Ecole des hautes études commerciales prépare aux certificats et grades suivants :

1. Certificats d'études supérieures

- a) en institutions économiques ;
- b) en économie de l'entreprise ;
- c) en géographie économique ;
- d) en mathématiques financières ;
- e) en technique des assurances.

2. *Licence*

- a) ès sciences commerciales et économiques ;
- b) ès sciences commerciales et actuarielles.

3. *Doctorat*

- a) ès sciences commerciales et économiques ;
- b) ès sciences commerciales et actuarielles.

Durée des études

La scolarité exigée est de quatre semestres pour les *Certificats d'études supérieures* et de six semestres pour la *licence* et pour le *doctorat*.

Deux au moins de ces six semestres doivent être passés à l'Ecole des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, nos 5 et 14, pp. 99 et 100.

Voir le *Règlement de l'Ecole des hautes études commerciales*, Lausanne 1953, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

I. Les cours spéciaux à l'école sont les suivants :

M. Henri BORLE, prof. ord.

- 1. Institutions économiques : Monnaies et changes - Mécanisme des paiements internationaux 4 h.
- 2. Séminaire d'économie nationale 1 h.
- Economie politique nationale 2 h.

M. Jean GOLAY, prof. ord.

- 3. Entreprises coopératives 1 h.
- 4. Introduction aux études commerciales supérieures 4 h.
- 5. Inventaires et bilans 2 h.

M. Maurice BOURQUIN, prof. extr.

- 6. Economie de l'entreprise : L'organisation commerciale et la politique des prix 4 h.
- 7. Séminaire d'économie de l'entreprise : Etude pratique d'entreprises ; problèmes d'expertise comptable 2 h.

M. Henri RIEBEN, chargé de cours

8. Enseignement commercial 2 h.

M. Henri ONDE, prof. extr.

9. Géographie économique 2 h.
10. Séminaire de géographie 1 h.

M. Jules CHUARD, prof. ord.

11. Mathématiques financières (deuxième partie) 3 h.
12. Séminaire de mathématiques financières 1 h.
Calcul des probabilités (deuxième partie) 3 h.

M. Auguste URECH, prof. extr.

13. Technique des assurances : La méthode continue 2 h.

M. Charlie JÉQUIER, prof. extr.

14. Technique des assurances 2 h.
15. Les assurances d'annuités 2 h.
16. Exercice de technique des assurances : 1^{re} série 1 h.
2^e série 1 h.

M. Pierre BIDEAU, privat docent

17. Technique de la vente (avec exercices pratiques) 1 h.

M. Armand PAILLARD, privat docent

18. La technique des transports dans les affaires (deuxième partie) 1 h.

M. Paul HEDINGER, lecteur

19. Textes commerciaux allemands et français 2 h.

II. Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :

Faculté de droit. — MM. F. Oulès : Economie politique, statistique. — P. Cavin : Introduction aux études juridiques. — R. Secrétan : Droit commercial, droit des obligations. — C. Rathgeb : Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite. — H. Zwahlen : Droit fiscal.

Faculté des sciences. — MM. C. Blanc et J. de Siebenthal : Calcul différentiel et intégral.

Institut de Police scientifique et de criminologie

M. Marc BISCHOFF, prof. ord.

- | | |
|--|----------------|
| 1. Police scientifique : Les preuves techniques applicables en matière de faux en écriture, fausse monnaie, faux papiers de valeur : identification des récidivistes . . . | 1 h. |
| 2. Police scientifique : Les faux et l'identification judiciaire (anthropométrie, dactyloscopie, signalement) . . . | 2 h. |
| 3. <i>Démonstrations pratiques de police scientifique (en collaboration avec le chef de travaux)</i> | 2 h. |
| 4. Laboratoire de police scientifique | Tous les jours |
| 5. Photographie théorique (reproduction et séparation des couleurs, stéréophotographie, microphotographie) . . . | 1 h. |
| 6. Laboratoire de photographie | 3 h. |

M. Marc-Henri THÉLIN, prof. extr.

- | | |
|---------------------------|------|
| 7. Criminologie | 1 h. |
|---------------------------|------|

M. Charles GILLIÉRON, chargé de cours

- | | |
|--|------|
| 8. Etude de la preuve pénale | 1 h. |
| 9. Pénologie : Libération conditionnelle | 1 h. |

N. B. — Les laboratoires de l'*Institut de police scientifique* et de *photographie* se trouvent à l'Ecole de chimie et de physique, place du Château (21 64 10).

Faculté de Médecine

Doyen : M. le professeur Jean-Pierre Tailens

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, il faut

1. *Pour le candidat de nationalité suisse*, être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité ;
2. *Pour le candidat de nationalité étrangère*, être porteur d'un titre jugé équivalent à celui qui est exigé des candidats de nationalité suisse.

Grades

Les études faites à la Faculté de médecine préparent :

1. **Les étudiants de nationalité suisse**, aux examens fédéraux pour les médecins et les médecins-dentistes (voir *Règlement spécial*). Leur réussite confère aux candidats le *Diplôme de médecin délivré par la Confédération suisse*, qui autorise le porteur à pratiquer la médecine sur tout son territoire. Les étudiants en médecine dentaire et vétérinaire ne peuvent faire à l'Université de Lausanne que les deux premiers examens fédéraux.
2. **Les étudiants de nationalité étrangère**, aux examens en vue du *Diplôme de médecin conféré par l'Université de Lausanne* (voir *Règlement spécial*). Pour s'y présenter, les candidats doivent avoir suivi tous les cours, cliniques et laboratoires exigés des étudiants suisses. Leur réussite ne donne pas le droit de pratiquer la médecine en Suisse.

Thèses

La Faculté de médecine décerne, après la présentation d'un travail spécial au Conseil de Faculté :

- a) le grade de *docteur en médecine* au porteur du *Diplôme de médecin, fédéral ou universitaire*.
- b) le grade de *docteur en médecine* au médecin porteur d'un diplôme étranger (voir *Règlement spécial*) ;
- c) le grade de *docteur en médecine dentaire* et celui de *docteur en médecine vétérinaire*.

Durée des études

Les études de médecine comportent treize semestres.

Voir le *Règlement des examens fédéraux pour les médecins, etc.*, 1 br., Fr. 1.—, et le *Règlement pour l'obtention du Diplôme de médecin conféré par l'Université de Lausanne*, 1 br., Lausanne 1951, Fr. 0.50, en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires et Instituts

N. B. — Pour les laboratoires de chimie, physique, botanique et zoologie, voir sous Faculté des sciences, p. 62 et 63.

1. Institut d'anatomie normale.

Directeur : M. le professeur G. Winckler.

Ecole de médecine (22 83 32).

2. Institut d'anatomie pathologique

Directeur : M. le professeur J.-L. Nicod.

Hôpital cantonal (21 43 01).

3. Laboratoire de bactériologie, de pathologie expérimentale et d'hygiène.

Directeur : M. le professeur P. Hauduroy.

Policlinique, rue César Roux 19 (22 85 46).

4. Institut d'histologie et d'embryologie.

Directeur : M. le professeur O. Bucher.

Ecole de médecine (22 83 32).

5. Institut de médecine légale.

Directeur : M. le professeur Marc-Henri Thélin.

Policlinique, rue César Roux 19 (22 85 81).

6. Laboratoire de physiologie

Directeur : M. le professeur A. Fleisch.

Institut de physiologie, Champ de l'Air (22 80 99)

7. Institut de radiologie.

Directeur : M. le professeur L. Babaïantz.

Hôpital cantonal (21 43 01).

Cliniques

1. Clinique médicale.
Chef : M. le professeur A. Vannotti.
Hôpital Nestlé (21 43 01).
2. Clinique chirurgicale.
Chef : M. le professeur P. Decker.
Hôpital cantonal (21 43 01).
3. Clinique dermatologique.
Chef : M. le professeur H. Jaeger.
Hôpital cantonal (21 43 01).
4. Clinique obstétricale et gynécologique.
Chef : M. le professeur R. Rochat.
Maternité (21 43 01).
5. Clinique ophtalmologique.
Chef : M. le professeur B. Streiff.
Hôpital ophtalmique (24 90 53).
6. Clinique oto-rhino-laryngologique.
Chef : M. le professeur J.-P. Taillens.
Hôpital cantonal (21 43 01).
7. Clinique pédiatrique.
Chef : M. le professeur M. Jaccottet.
Maternité (21 43 01).
8. Clinique psychiatrique.
Chef : M. le professeur H. Steck.
Hôpital de Cery (24 07 71).
9. Policlinique médicale.
Chef : M. le professeur Ed. Jéquier-Doge.
Policlinique, rue César Roux 19 (22 85 41).

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 6, p. 99.

M. Georges WINCKLER, prof. ord.

- | | | |
|----|----------------------------|-----------------|
| 1. | Anatomie normale | 4 h. |
| 2. | Dissection | Tous les jours. |

M. Otto BUCHER, prof. ord.

- | | | |
|----|---|-----------------|
| 3. | Histologie spéciale | 3 h. |
| 4. | Travaux pratiques d'histologie | 3 h. |
| 5. | Exercices de diagnostic en histologie (priv.) | 2 h. |
| 6. | Embryologie | 4 h. |
| 7. | Travaux pratiques d'embryologie | 3 h. |
| 8. | Travaux de laboratoire (pour étudiants avancés) | Tous les jours. |

M. Alfred FLEISCH, prof. ord.

- | | | |
|-----|--------------------------------------|------|
| 9. | Chimie physiologique | 5 h. |
| 10. | Laboratoire de physiologie | 6 h. |

M. Jean-Louis NICOD, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 11. | Anatomie pathologique générale | 3 h. |
| 12. | Histologie pathologique (cours pratique) | 3 h. |
| 13. | Autopsies et démonstrations d'anatomie pathologique (pour étudiants avancés) | 4 h. |
| 14. | Démonstrations d'anatomie pathologique pour débutants (en collaboration avec le chef de travaux) | 1 h. |

M. Alfred REYMOND, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 15. | Anatomie pathologique générale : l'inflammation | 2 h. |
|-----|---|------|

M. Alfredo VANNOTTI, prof. ord.

- | | | |
|-----|-----------------------------|------|
| 16. | Clinique médicale | 7 h. |
|-----|-----------------------------|------|

En collaboration avec M. A. DELACHAUX, chargé de cours :

- | | | |
|-----|---|------|
| 17. | Cours théorique de médecine interne | 2 h. |
|-----|---|------|

En collaboration avec MM. G. HEMMELER et J.-L. RIVIER, privat docents :

- | | | |
|-----|---|------|
| 18. | Percussion et auscultation pour étudiants avancés | 2 h. |
| 19. | Percussion et auscultation pour débutants | 2 h. |

En collaboration avec M. Michel JÉQUIER, privat docent :

- | | | |
|-----|--|------|
| 20. | Cours pratique de neurologie | 1 h. |
|-----|--|------|

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. Armand DELACHAUX, chargé de cours
En collaboration avec M. le professeur A. VANNOTTI :

Cours théorique de médecine interne (n° 17) 2 h.

M. Pierre DECKER, prof. ord.

21. Clinique chirurgicale 7 h.

M. Maurice VULLIET, prof. ord.

22. Médecine des accidents 2 h.

M. Eugène URECH, prof. extr.

23. Chirurgie générale 2 h.

M. Rodolphe ROCHAT, prof. ord.

24. Clinique obstétricale et gynécologique 4 h.

25. Examen obstétrical et gynécologique (avec la collaboration du chef de clinique ; cours pratique) 1 h.

M. Pierre DUBUIS, chargé de cours

26. Obstétrique normale 2 h.

27. Répétitions d'opérations obstétricales 2 h.

M. Paul HAUDUROY, prof. ord.

28. Bactériologie et hygiène 5 h.

29. Travaux pratiques de bactériologie 4 h.

M. Jean-Pierre TAILLENS, prof. ord.

30. Clinique et scopie oto-rhino-laryngologiques (pour étudiants avancés) 4 h.

31. Cours pratique d'oto-rhino-laryngoscopie (pour débutants) 2 h.

M. Maurice JACCOTTET, prof. ord.

32. Clinique pédiatrique 3 h.

M. Bernardo STREIFF, prof. ord.

33. Clinique ophtalmologique 3 h.
 34. Cours théorique d'ophtalmologie 1 h.
 35. Exercices pratiques d'ophtalmoscopie (pour débutants) 1 h.
 36. Id. (pour étudiants avancés) 1 h.

M. Hubert JAEGER, prof. extr.

37. Clinique de dermatologie et vénéréologie 3 h.
 38. Clinique propédeutique de dermatologie et vénéréologie 1 h.

M. Hans STECK, prof. ord.

39. Clinique psychiatrique 2 h.
 40. Diagnostic psychiatrique (avec la collaboration des médecins-adjoints de Cery) 2 h.

M. William BOVEN, prof. ord.

41. Psychiatrie générale 1 h.
 42. Psychiatrie légale 1 h.

M. Marc-Henri THÉLIN, prof. extr.

43. Médecine légale et laboratoire 2 h.

M. Edouard JÉQUIER-DOGE, prof. extr.

44. Policlinique médicale 4 1/2 h.
 45. Thérapeutique pratique 1 h.

M. Victor DEMOLE, prof. extr.

46. Pharmacologie et matière médicale 2 h.
 47. Exercices pratiques ; prescription de médicaments 1 h.

M. Léon BABAIANTZ, prof. extr.

48. Radiologie médicale 2 h.
 a) *Cours théorique* : Introduction à l'étude des radiations.
 Applications au diagnostic et à la thérapie.
 b) *Exercices pratiques* : Radiodiagnostic (pour débutants).
49. Séminaire de radiologie (pour étudiants des trois derniers semestres) 1 h.

M. Fernand CARDIS, chargé de cours

50. Tuberculose : chapitres d'épidémiologie et de clinique générale 1 h.

M. Louis NICOD, chargé de cours

51. Clinique orthopédique 1 h.

Privat docents

M. Jean-David BUFFAT

52. Thérapeutique chirurgicale 1 h

M. Michel DOLIVO

(Ne professe pas ce semestre.)

M. René DUFOUR

53. Ophtalmologie propédeutique 1 h

M. Pierre FRANCIOLI

(Ne professe qu'au semestre d'hiver.)

M. Guido HEMMELER

En collaboration avec M. le professeur A. VANNOTTI :

- Percussion et auscultation pour étudiants avancés (8^e et 9^e semestres) (voir n^o 18) 2 h.
 Percussion et auscultation pour débutants (6^e et 7^e semestres (voir n^o 19) 2 h.
 54. Groupes sanguins, transfusions et immuno-hématologie 1 h.

M. Michel JÉQUIER

55. Neurologie : Les maladies du système nerveux 1 h.
 En collaboration avec M. le professeur A. VANNOTTI :
 Cours pratique de neurologie (voir n° 20) 1 h.

M. Ivan MAHAIM

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Francis MESSERLI

56. Hygiène et éducation physique (gratuit, sur convocation).
 Contrôle morphologique et médico-sportif (gratuit) 2 h.

M. Serge NEUKOMM

57. Cancérologie 1 h.

M. Marcel NICOD

58. Diététique du nourrisson 1 h.

M. Théodore OTT

59. Diagnostic neurologique 1 h.

M. Hans REBER

60. Hygiène militaire : épidémiologie et prévention des mala-
 dies infectieuses 1 h.

M. Jean-Louis RIVIER

En collaboration avec M. le professeur VANNOTTI :

- Percussion et auscultation pour étudiants avancés (voir
 n° 18) 2 h.
 Percussion et auscultation pour débutants (voir n° 19) 2 h.

M. Pierre-B. SCHNEIDER

61. Policlinique psychiatrique 1 h.

M. Jean TRIPOD

62. Pharmacologie spéciale 1 h.

M. Claude VERDAN

63. Policlinique chirurgicale 2 h.

Cours empruntés à la Faculté des sciences :

Physique expérimentale, laboratoire de physique (M. D. Rivier). —
 Chimie minérale et analytique, laboratoire de chimie analytique
 (M. R. Flatt). — Chimie organique, laboratoire de chimie organique
 (M. H. Goldstein). — Zoologie générale et laboratoire de zoologie
 (M. R. Matthey). — Botanique générale et systématique, laboratoire
 d'histologie végétale (M. F. Cosandey).

Faculté des Lettres

Doyen : M. le professeur Louis Junod

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Grades

La Faculté des lettres prépare aux grades et certificats suivants :

1. *Licence ès lettres (diplôme d'Etat).*
2. *Licence ès lettres (diplôme d'Université).*
3. *Doctorat ès lettres.*
4. *Certificat d'études françaises.*
5. *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français.*

Admission aux grades

Licence ès lettres (diplôme d'Etat)

Licence ès lettres (diplôme d'Université)

Pour être admis aux examens, il faut être porteur d'un diplôme de baccalauréat ès lettres, du diplôme de maturité fédérale (type A ou B) ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté.

Doctorat ès lettres

Tout candidat au doctorat doit être licencié ès lettres ou porteur d'un grade jugé équivalent à la licence ès lettres par le Conseil de la Faculté. Il doit présenter une thèse, travail original témoignant de son aptitude aux recherches personnelles.

Si la thèse a été jugée admissible par la Commission spéciale chargée de l'examiner, elle est imprimée, puis soutenue publiquement.

Certificat d'études françaises

et Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français

Voir plus loin, p. 55 et suivantes.

Durée et organisation des études*Licence ès lettres (diplôme d'Etat)*

Les examens se font en deux parties distinctes : la première partie, en principe après trois semestres, la seconde à la fin de la deuxième période des études qui dure normalement quatre semestres. Ils portent sur cinq disciplines à la première partie, sur quatre, dont une principale, à la seconde. Les candidats ont le choix entre les combinaisons suivantes pour la première partie :

Type A : français, deux autres langues, philosophie, histoire.

Type B : français, une autre langue, philosophie, histoire, et, à choix, géographie ou histoire de l'art.

Les examens de la seconde partie portent sur quatre des cinq disciplines de la première partie, au choix du candidat.

Le candidat qui choisit une langue (latin, grec, allemand, anglais, italien ou russe) qui ne figurait pas au programme d'examen de son baccalauréat ou du titre jugé équivalent, de sa maturité ou de son examen préalable, doit passer, deux semestres au moins avant de se présenter au premier examen, un examen complémentaire sur cette langue.

Licence ès lettres (diplôme d'Université)

La licence ès lettres (diplôme d'Université) est instituée à l'intention des étudiants qui ne se proposent pas d'enseigner dans les établissements officiels du canton de Vaud et peuvent en conséquence disposer d'une plus grande liberté dans l'organisation de leurs études.

Les examens portent sur trois disciplines choisies librement par le candidat parmi celles qui sont enseignées à la Faculté ; aucune n'est obligatoire. Les examens se font en une fois ou successivement, après cinq semestres d'études au plus tôt.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 7, p. 99.

Les candidats à l'enseignement secondaire officiel du canton de Vaud doivent être porteurs de la *licence ès lettres (diplôme d'Etat)*, du *certificat d'études pédagogiques* délivré par l'Ecole des sciences sociales et politiques et du *certificat médical* exigé par le Conseil d'Etat (voir p. 33).

Voir le *Règlement de la Faculté des lettres*, Lausanne 1950 (Fr. 0.50) et le *Programme des examens de la Faculté des lettres*, Lausanne 1951 (Fr. 0.50), en vente au Secrétariat de l'Université.

Philosophie

M. René SCHAEERER, professeur à l'Université de Genève

- | | | |
|----|--|------|
| 1. | Platon | 2 h. |
| 2. | Kierkegaard et les origines de l'existentialisme | 1 h. |
| 3. | Séminaire d'interprétation : Nietzsche, <i>Par delà le bien et le mal</i> (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 4. | Séminaire de philosophie : Le problème de l'existence de Dieu (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |

M. Maurice GEX, chargé de cours

- | | | |
|----|--|------|
| 5. | Philosophie des sciences : philosophie des valeurs et cybernétique chez R. Ruyer | 1 h. |
| | Introduction aux problèmes philosophiques | 2 h. |

M. Chanan LEHRMANN, privat docent

- | | | |
|----|---|------|
| 6. | Heinrich Heine (cours donné en langue allemande) (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
|----|---|------|

Histoire et sciences auxiliaires

M. Louis JUNOD, prof. ord.

- | | | |
|----|---|------|
| 7. | Louis XI et Charles le Téméraire ; les guerres de Bourgogne | 2 h. |
| 8. | Séminaire : Louis XI (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 9. | Introduction à l'étude du moyen âge | 2 h. |

M. Jean-Charles BIAUDET, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 10. | Le Second Empire (II ^e partie) | 2 h. |
| 11. | Séminaire d'histoire I (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 12. | Séminaire d'histoire II (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| | La Suisse au XX ^e siècle | 1 h. |

M. Paul COLLART, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 13. | Histoire romaine : La Suisse romaine | 2 h. |
| 14. | Histoire générale de l'art : Antiquité (suite) | 2 h. |

Langue et littérature françaises

M. Paul AEBISCHER, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 15. | La poésie lyrique en France au moyen âge | 2 h. |
| 16. | Morphologie historique du français | 1 h. |
| 17. | Explication de <i>Pyramus et Tisbé</i> (classiques français du moyen âge, n° 26) | 2 h. |

M. Jacques MERCANTON, prof. extr.

- | | | |
|-----|--------------------------------------|------|
| 18. | Racine | 2 h. |
| 19. | Gérard de Nerval | 1 h. |
| 20. | Conférence : Chateaubriand | 2 h. |

M. Gilbert GUIBAN, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 21. | La prose française du XVI ^e siècle | 1 h. |
| 22. | Explication française : Montaigne, <i>Essais I</i> | 2 h. |
| 23. | Travaux pratiques (Licence I et II) | 1 h. |
| 24. | Introduction à l'enseignement du français | 1 h. |

M. Henri PERROCHON, privat docent

- | | | |
|-----|---|------|
| 25. | Histoire de la littérature en Suisse romande : Aspects et silhouettes | 1 h. |
|-----|---|------|

M. René BERGER, lecteur

- | | | |
|-----|---|------|
| 26. | Explication française : Rimbaud, <i>Poésies</i> | 1 h. |
| 27. | Explication française : Michelet, <i>Le Peuple</i> | 1 h. |
| 28. | Etude de textes I :
auteurs des XIX ^e et XX ^e siècles | 1 h. |
| 29. | Etude de textes II :
auteurs des XIX ^e et XX ^e siècles | 1 h. |

Langue et littérature grecques

M. André BONNARD, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 30. | Introduction à la poésie de Pindare | 2 h. |
| 31. | Explication de texte : Thucydide, <i>Livre 7</i> | 2 h. |
| 32. | Thèmes et versions | 1 h. |

M. André RIVIER, privat docent

- | | | |
|-----|--|------|
| 33. | Explication de texte : Parménide | 1 h. |
|-----|--|------|

Langue et littérature latines

M. Pierre SCHMID, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 34. | Inscriptions latines archaïques | 2 h. |
| 35. | Explication de texte : Saint Augustin, <i>Les Confessions</i> | 2 h. |
| 36. | Conférences littéraires (pour la deuxième partie de la licence) | 2 h. |

M. Jean BÉRANGER, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 37. | Stylistique latine et thème latin | 1 h. |
|-----|---|------|

Langue et littérature allemandes

M. Werner STAUFFACHER, prof. extr.

- | | | |
|-----|---|------|
| 38. | Friedrich Schiller (Schluss) | 1 h. |
| 39. | Seminar : Carl Spitteler, <i>Olympischer Frühling</i> | 2 h. |
| 40. | Geschichte der deutschen Sprache | 1 h. |
| 41. | Sprachlich-stilistische Übungen | 1 h. |

M. Adrien BONJOUR, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 42. | Moyen allemand : <i>Nibelungenlied</i> II | 1 h. |
|-----|---|------|

M. Daniel POYAN, privat docent

59.	<i>El Cid</i> , historia, leyenda y literatura	1 h.
60.	Langue espagnole	
	a) débutants	2 h.
	b) étudiants avancés	2 h.

Géographie

M. Henri ONDE, prof. ord.

61.	Géographie générale	1 h.
62.	Géographie régionale	1 h.
63.	Cartographie	1 h.

Histoire de l'art

M. Jean LEYMARIE, prof. extr.

64.	Vermeer et les peintres de Delft	1 h.
65.	Bonnard et les Nabis	1 h.
66.	Travaux pratiques et méthodologie	2 h.

Histoire diplomatique

M. Georges-André CHEVALLAZ, chargé de cours
(Voir Ecole des sciences sociales et politiques, p. 34.)

Histoire des religions

M. Henri GERMOND, prof. ord.

(Voir Faculté de théologie, p. 25.)

Pédagogie

M. Louis MEYLAN, prof. ord.

(Voir Ecole des sciences sociales et politiques, p. 34.)

Psychologie

M. Pierre JACCARD, prof. ord.

(Voir Ecole des sciences sociales et politiques, p. 34.)

Ecole de français moderne

Directeur : M. le professeur Gilbert Guisan.

L'Ecole spéciale pour l'enseignement du français moderne prépare les étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle aux diplômes suivants :

1. *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne.*
2. *Certificat d'études françaises.*

Pour être admis aux examens de ces diplômes, il faut être immatriculé à l'Université et avoir été inscrit pendant deux semestres comme étudiant à la Faculté des lettres. Les candidats qui ne remplissent pas les conditions prévues pour l'immatriculation (voir p. 10) peuvent être immatriculés après avoir subi avec succès les épreuves d'un examen d'admission dit *examen préalable C*.

L'enseignement de l'Ecole de français moderne comporte les cours du professeur de littérature française, un cours de civilisation française et un enseignement pratique pour lequel les étudiants sont groupés en classes distinctes, aussi homogènes que possible. Cet enseignement pratique comprend les cours suivants :

prononciation (phonétique),
grammaire et travaux pratiques,
syntaxe,
étude des gallicismes,
stylistique,
étude de textes,
explication de textes,
traduction,
rédaction,
composition.

Afin d'assurer un travail utile, le Directeur reçoit au commencement de chaque semestre les nouveaux étudiants et les répartit d'après leurs connaissances dans les classes qui leur conviennent.

Aucun étudiant ne peut s'inscrire pour un cours du deuxième semestre sans l'autorisation formelle du Directeur.

Tous les cours de la Faculté sont accessibles aux étudiants de l'Ecole spéciale de français moderne, moyennant paiement des finances réglementaires.

M. Gilbert GUIBAN, prof. ord.

67. Introduction à la littérature et à la civilisation françaises 2 h.

M. Jacques MERCANTON, prof. extr.

18. Racine 2 h.
19. Gérard de Nerval 1 h.

M. André GUEX, lecteur

68. Explication : Molière, *Le Bourgeois gentilhomme* 1 h.
69. Explication : Verlaine 1 h.
70. Etude de textes 2 h.
71. Composition II 1 h.
72. Classe pratique de prononciation II : cours théorique et pratique et exercices de lecture 3 h.
73. Classe pratique de prononciation I : cours théorique et pratique 3 h.
74. Lecture I (trois groupes) 1 h.
75. Lecture II 1 h.

M. Ernest GIDDEY, lecteur

(en congé ce semestre)

76. Explication : Racine, *Andromaque* (suppléant : M. Jean-F. Suter) 1 h.
77. Explication : Victor Hugo, *Hernani* (suppléant : M. Jean-F. Suter) 1 h.
78. Composition I (suppléant : M. Jean-F. Suter) 1 h.
79. Stylistique (suppléant : M. Jean-F. Suter) 1 h.
80. Syntaxe I (suppléant : M. Jean-F. Suter) 2 h.
81. Syntaxe II (suppléante : M^{me} E. Guisan) 2 h.
82. Traduction anglaise I (suppléante : M^{me} D. Boudry) 2 h.
83. Traduction anglaise II (suppléante : M^{me} E. Guisan) 2 h.

M. Numa TÉTAZ, lecteur

84. Traduction allemande II 2 h.

M^{lle} Suzanne CORNAZ, lectrice

85. Traduction allemande I 2 h.
86. Grammaire élémentaire 2 h.

M. André LAUFER, lecteur

87. Grammaire et travaux pratiques 2 h.

M. Robert MARCLAY, lecteur

88. Rédaction 1 h.
89. Traduction italienne 2 h.

Cours de vacances

DE

langue et de littérature françaises

Directeur : M. le professeur G. Guisan

La Faculté des lettres de l'Université de Lausanne organise chaque année, depuis 1895, des Cours de vacances de français.

Ces cours sont *essentiellement pratiques* ; ils se donnent par *petites classes* (18 à 20 élèves au maximum), *correspondant aussi exactement que possible au degré de connaissance des étudiants*, ce qui permet à chacun d'être suivi de près et de faire des progrès rapides.

Les Cours de vacances sont divisés en cinq séries indépendantes de trois semaines chacune.

On peut s'inscrire pour une, deux, trois, quatre ou cinq séries.

Première série : du lundi 16 juillet au samedi 4 août.

Deuxième série : du lundi 6 août au samedi 25 août.

Troisième série : du lundi 27 août au samedi 15 septembre.

Quatrième série : du lundi 17 septembre au samedi 6 octobre.

Cinquième série : du lundi 8 octobre au samedi 27 octobre

La cinquième série est destinée plus spécialement aux étudiants qui ont l'intention de suivre les cours à l'Université pendant le semestre d'hiver, notamment à l'École de français moderne.

Les étudiants peuvent choisir entre trois types de cours :

1. COURS A, *Cours de langue et de littérature françaises*, à l'intention des étudiants désireux de poursuivre des études à la fois pratiques et littéraires.

Ce cours comprend par série :

- 28 heures de leçons pratiques (explication de texte, traduction, syntaxe, composition) ;
- 8 heures de littérature française contemporaine (1920-1940).
A titre facultatif et avec inscription spéciale :
- 5 heures d'entretiens littéraires ;
- 13 heures de phonétique (correction des accents étrangers).

2. COURS B, *Cours pratique de français*, organisé pour les personnes qui ne sont pas de formation littéraire et qui désirent faire une étude intensive de la langue usuelle.

Ce cours comprend par série :

- 34 heures de leçons pratiques (explication de texte, traduction, grammaire et orthographe, rédaction, stylistique).
A titre facultatif et avec inscription spéciale :
- 6 heures de conversation ;
- 13 heures de phonétique (correction des accents étrangers).

3. COURS C, *Cours élémentaire de français*, destiné aux personnes qui n'ont du français que de faibles notions ou qui n'en ont pas du tout.

Ce cours comprend par série :

- 36 heures de leçons pratiques (lecture expliquée, grammaire et orthographe, conversation et rédaction, prononciation).
A titre facultatif et avec inscription spéciale :
- 13 heures de phonétique (correction des accents étrangers).

Certificats

Des certificats de français (degré supérieur et degré inférieur) sont délivrés après examen. Il y a trois sessions d'examen, situées à la fin des deuxième, troisième et quatrième séries. Pour être admis à l'examen, il faut avoir suivi deux séries.

Pour le programme détaillé et tous renseignements, s'adresser au Secrétariat des Cours de vacances, place de la Cathédrale 5, Cité.

Faculté des Sciences

Doyen : M. le professeur Georges de Rham

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas, par elle-même, le droit de se présenter aux examens de grades.

Dans les cas précisés par un règlement spécial (Règlement des examens d'admission à la Faculté des sciences, 1952), le candidat peut être autorisé à subir un examen d'admission. Règlement et programme peuvent être demandés au Secrétariat de l'Université (Fr. —.50).

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, il faut être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté.

Grades

La Faculté des sciences prépare aux certificats, diplômes et grades suivants :

1. *Certificats d'études supérieures.*
2. *Diplôme de chimiste.*
3. *Diplôme de géologue.*
4. *Licence ès sciences (diplôme d'Etat).*
5. *Licence ès sciences (diplôme d'Université).*
6. *Doctorat ès sciences.*

N. B. — L'Ecole d'ingénieurs, de son côté, prépare à divers diplômes, dont celui d'ingénieur-chimiste.

Organisation et durée des études

Les divers grades et les études qui y préparent sont l'objet de règlements spéciaux que les étudiants peuvent se procurer au Secrétariat de l'Université (voir page 61 ci-après.)

Pour l'obtention de la licence et du doctorat, une grande liberté est laissée dans le choix des branches. La Faculté recommande à chaque étudiant d'établir, autant que possible dès le début de ses études, un plan personnel conforme au but qu'il se propose, à défaut de quoi il s'exposera à des difficultés et des pertes de temps sensibles. A cet effet, les étudiants consulteront le Doyen de la Faculté ou même les professeurs intéressés, qui leur donneront avec plaisir tous les conseils désirables.

Diplôme de chimiste

Les études de chimie à l'Université de Lausanne préparent aux diplômes de chimiste et d'ingénieur-chimiste.

Le diplôme de *chimiste* est conféré aux étudiants de la Faculté des sciences après sept semestres d'études au minimum.

Il comprend, outre les sciences chimiques, théoriques et appliquées, la physique, la minéralogie, des notions de biologie empruntées à la botanique, la bactériologie, la microscopie et l'analyse des denrées alimentaires.

Les candidats à ce diplôme sont invités à se procurer au Secrétariat de l'Université le *Règlement pour l'obtention du diplôme de chimiste*.

Le diplôme d'*ingénieur-chimiste* est conféré aux étudiants réguliers de la section d'ingénieurs-chimistes de l'*Ecole d'ingénieurs*, dont le programme a été établi pour préparer les étudiants à la carrière de chimiste industriel ; il comprend, à côté des branches chimiques, physiques et mathématiques, une série de disciplines de l'art de l'ingénieur : éléments des machines, électro-technique, machines thermiques et hydrauliques, etc.

Diplôme de géologue

Les études de géologie conduisent à la carrière de géologue praticien.

Après six semestres d'études au minimum, l'étudiant prépare son travail de diplôme. Les étudiants jouissent de la liberté des études ; toutefois des séries d'examens les obligent à poursuivre un programme normal de cours nécessaires à leur instruction générale.

La première série comporte des examens de physique, de chimie minérale et de chimie analytique avec épreuves pratiques ; les suivantes

sont les examens prévus pour l'obtention des certificats de minéralogie et pétrographie, de géologie et paléontologie, de géophysique générale et appliquée. Les étudiants doivent suivre des travaux sur le terrain durant le semestre d'été et exécuter des recherches particulières durant les vacances. Les examens terminaux sont relatifs à des questions de géologie appliquée, d'exploitation des mines et de législation minière.

Voir le *Règlement de la Faculté des sciences*, Lausanne 1953 (Fr. 0.50), le *Programme des certificats d'études supérieures de la Faculté des sciences*, Lausanne 1950 (Fr. 0.50), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du grade de licencié ès sciences (diplôme d'Etat)*, Lausanne 1946 (Fr.0.50), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du grade de licencié ès sciences (diplôme d'Université)* 1950, le *Règlement pour le doctorat ès sciences*, Lausanne 1954 (Fr. 0.50), le *Règlement spécial pour l'obtention de la licence ès sciences par les ingénieurs diplômés de Lausanne*, 1951 (gratuit), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du diplôme de chimiste*, Lausanne 1947 (Fr. 0.50), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du diplôme de géologue*. Lausanne 1939 (Fr. 0.50), en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires

Ecole de chimie et de physique, place du Château

1. Laboratoire de physique.
Directeur : M. le professeur D. Rivier (21 63 95).
2. Laboratoire de chimie minérale et analytique.
Directeur : M. le professeur R. Flatt (21 63 84).
3. Laboratoire de chimie organique.
Directeur : M. le professeur H. Goldstein (21 63 85).
4. Laboratoire d'analyse toxicologique.
Directeur : M. le professeur A. Girardet (21 64 01).

Rue Vuillemet 2 (21 64 05)

5. Laboratoire de microscopie appliquée.
Directeur : M. le professeur L. Fauconnet.

Policlinique, rue César Roux 19

6. Laboratoire de chimie physique, d'électrochimie et de recherche nucléaire.
Directeur : M. le professeur Ch. Haenny (22 85 48).
7. Laboratoire d'analyses industrielles.
Directeur : M. le professeur Ch. Haenny (22 85 48).
8. Laboratoire d'analyse des denrées alimentaires.
Directeur : M. le professeur M. Bornand (22 85 54).
9. Laboratoire de bactériologie pour étudiants en pharmacie et chimistes.
Directeur : M. le professeur M. Bornand (22 85 54).

Palais de Rumine

10. Laboratoire de zoologie, d'anatomie comparée et d'entomologie.
Directeur : M. le professeur R. Matthey (22 83 36).
11. Laboratoire d'histologie végétale.
Directeur : M. le professeur F. Cosandey (22 83 35).
12. Laboratoire de physiologie végétale.
Directeur : M. le professeur F. Cosandey (22 83 35).
13. Laboratoire de morphologie végétale et détermination des plantes
Directeur : M. P. Villaret (22 83 35).
14. Laboratoire de géologie et de paléontologie.
Directeur : M. le professeur H. Badoux (22 83 37).
15. Laboratoire de minéralogie et de pétrographie.
Directeur : M. le professeur L. Déverin (22 83 37).
16. Laboratoire de géophysique générale et appliquée.
Directeur : M. le professeur E. Poldini (22 83 37).

Bibliothèques

Voir sous *Bibliothèques*, n° 8, p. 99.

Mathématiques

M. Charles BLANC, prof. ord.

- | | | |
|----|--|------|
| 1. | Calcul différentiel et intégral | 3 h. |
| 2. | Exercices de calcul différentiel et intégral | 2 h. |
| 3. | Répétitions de calcul différentiel et intégral | 1 h. |
| | * Mathématiques appliquées | 2 h. |
| | * Exercices de mathématiques appliquées | 2 h. |

M. Georges VINCENT, prof. extr.

- | | | |
|----|---|--------|
| 4. | Géométrie analytique | 2 h. |
| 5. | Exercices de géométrie analytique | 2 h. |
| 6. | Algèbre linéaire | 2 h. |
| 7. | Exercices d'algèbre linéaire | 1/2 h. |
| 8. | Algèbre supérieure | 2 h. |
| 9. | Exercices d'algèbre supérieure | 1/2 h. |

M. Jules CHUARD, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 10. | Calcul des probabilités (deuxième partie) | 3 h. |
|-----|---|------|

M. Jean de SIEBENTHAL, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 11. | Géométrie descriptive | 2 h. |
| 12. | Répétitions de géométrie descriptive | 1 h. |
| 13. | Exercices de géométrie descriptive | 3 h. |
| 14. | Calcul différentiel et intégral IV | 4 h. |
| 15. | Géométrie supérieure | 2 h. |
| 16. | Répétitions de géométrie supérieure | 1 h. |

M. Georges DE RHAM, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 17. | Théorie des fonctions analytiques | 2 h. |
| 18. | Exercices de théorie des fonctions analytiques | 1 h. |
| 19. | Analyse supérieure | 2 h. |

En collaboration avec les professeurs de mathématiques :

- | | | |
|-----|--|------|
| 20. | Séminaire mathématique (gratuit) | 1 h. |
|-----|--|------|

* Cours appartenant au programme de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.

M. Pierre-D. METHÉE, prof. extr.

21.	Mathématiques générales II	3 h.
22.	Exercices de mathématiques générales II	2 h.
23.	Répétition de mathématiques générales II	1/2 h.
24.	Mécanique I	2 h.
25.	Exercices de mécanique I	1 h.
26.	Répétition de mécanique I	1/2 h.
27.	Mécanique analytique	2 h.
28.	Exercices de mécanique analytique	1 h.

Astronomie

M. Pierre JAVET, chargé de cours

29.	Astronomie de position	2 h.
-----	----------------------------------	------

Physique

M. Dominique RIVIER, prof. extr.

30.	Physique expérimentale	5 h.
31.	Répétitions de physique expérimentale pour ingénieurs- chimistes, chimistes et étudiants en sciences	1 h.
32.	Répétitions de physique pour pharmaciens	1 h.
33.	Répétitions de physique pour médecins (fac.)	1 h.
34.	Travaux pratiques pour débutants	4 h.
35.	Travaux pratiques pour avancés	8 h.
36.	Séminaire élémentaire de physique (en collaboration avec le chef des travaux)	2 h.
37.	Séminaire de physique pour candidats au doctorat	1 h. 1/2
38.	Travaux de recherches	Tous les jours.

M. Robert MERCIER, prof. ord.

39.	Mécanique générale I	2 h.
40.	Répétitions de mécanique générale I	1/2 h.
41.	Mécanique générale III	2 h.
42.	Exercices de mécanique générale III	1 h.
43.	Répétitions de mécanique générale III	1/2 h.
	* Physique générale I	4 h.
	* Exercices de physique générale I	2 h.
	* Répétitions de physique générale I	1 h.
	* Physique spéciale	2 h.
	* Laboratoire de physique pour débutants	2 et 4 h.
	* Travaux pratiques pour étudiants avancés	8 et 12 h.
	* Travaux de doctorat et recherches scientifiques	Tous les jours.

M. Ernest STUECKELBERG, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 44. | Physique théorique IV (Ondes électromagnétiques) | 2 h. |
| 45. | Physique théorique VIII (Champs quantifiés) | 2 h. |
| 46. | Exercices et séminaire de physique théorique (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |

M^{lle} Tatiana KOUSMINE, chargée de cours

En collaboration avec M. le professeur RIVIER :

- | | |
|---|------|
| Séminaire élémentaire de physique (n° 36) | 2 h. |
|---|------|

M. Gustave JOYET, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

Chimie

M. Robert FLATT, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|-----------------------|
| 47. | Chimie minérale spéciale I | 2 h. |
| 48. | Répétitions de chimie minérale spéciale | 1/2 h. |
| 49. | Chimie analytique : analyse quantitative | 2 h. |
| 50. | Répétitions de chimie analytique | 1/2 h. |
| 51. | Laboratoire de chimie minérale et analytique pour chimistes, ingénieurs-chimistes, pharmaciens, géologues et étudiants en sciences | 2, 3 ou 4 après-midi. |
| 52. | Laboratoire de chimie minérale et analytique pour médecins | 8 h. |
| 53. | Laboratoire de chimie minérale et analytique pour candidats au diplôme et au doctorat | Tous les jours. |

M. André GIRARDET, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 54. | Laboratoire d'analyse toxicologique | 4 h. |
|-----|---|------|

M. Henri GOLDSTEIN, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 55. | Chimie organique générale | 6 h. |
| 56. | Laboratoire de chimie organique pour étudiants en pharmacie | 4 h. |

57. Laboratoire de chimie organique pour étudiants chimistes et ingénieurs-chimistes 16 h.
58. Laboratoire de chimie organique pour candidats au diplôme et au doctorat Tous les jours.

M. Roland JAUNIN, chargé de cours

59. Analyse organique 1 h.
60. Laboratoire d'analyse organique 12 h.

M. Charles HAENNY, prof. ord.

61. Chimie physique II 2 h.
62. Répétitions de chimie physique II 1/2 h.
63. Chimie physique IV 2 h.
64. Répétitions de chimie physique IV 1/2 h.
65. Chimie physique V 2 h.
66. Répétitions de chimie physique V 1/2 h.
67. Laboratoire d'analyses industrielles 20 h.
68. Travaux pratiques de chimie physique 12 h.
69. Travaux de recherches en chimie physique et physique nucléaire, travaux pratiques pour candidats au diplôme et au doctorat Tous les jours.
- * Energie nucléaire 1 h.
- * Répétitions d'énergie nucléaire 1/2 h.
- * Travaux pratiques de physique nucléaire 12 h.
- * Séminaire sur les recherches nucléaires (gratuit) 1 h.

M. Charles TSCHÄPPAT, chargé de cours

70. Electrometallurgie 2 h.
71. Répétitions d'électrometallurgie (1 h. tous les 15 jours) 1/2 h.
72. Analyses industrielles 2 h.
73. Répétitions d'analyses industrielles (1 h. tous les 15 jours) 1/2 h.

M. Robert MONNIER, prof. extr.

74. Technologie chimique 2 h.
75. Répétitions (1 h. tous les 15 jours) 1/2 h.

M. Georges BRUNISHOLZ, chargé de cours

76. Stoechiométrie 1 h.

* Cours appartenant au programme de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.

Zoologie

M. Robert MATTHEY, prof. ord.

77.	Anatomie comparée des vertébrés	6 h.
78.	Laboratoire de zoologie pour médecins	4 h.
79.	Laboratoire de zoologie pour étudiants avancés	8 h.
80.	Laboratoire (vertébrés de la Suisse et anatomie comparée) pour étudiants avancés	6 h.
81.	Travaux de recherches pour candidats au certificat et au doctorat	Tous les jours.

M. Jacques DE BEAUMONT, prof. extr.

82.	Entomologie	1 h.
-----	------------------------------	------

M. Henri-A. GUÉNIN, chargé de cours

83.	Zoologie des invertébrés	1 h.
84.	Zoologie des vertébrés	2 h.

M. Jerzy GALLERA, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

Botanique

M. Florian COSANDEY, prof. ord.

85.	Botanique générale (médecins, pharmaciens, chimistes et licenciés)	4 h.
86.	Botanique systématique pour médecins	1 h.
87.	Laboratoire d'histologie végétale (pharmaciens III et chi- mistes)	4 h.
88.	Laboratoire de physiologie végétale (en collaboration avec M. Pilet, chargé de cours)	6 h.
89.	Laboratoire de cryptogamie (en collaboration avec M^{lle} Kraft, chargée de cours)	2 h.
90.	Travaux pour étudiants avancés	Tous les jours.

M. Louis FAUCONNET, prof. ord.

91. Microscopie appliquée I 1 h.
 92. Laboratoire de microscopie appliquée I 2 h.
 93. Travaux de microscopie pour étudiants avancés Tous les jours.

M^{lle} Marie-Madeleine KRAFT, chargée de cours

En collaboration avec M. le professeur COSANDEY :

- Laboratoire de cryptogamie (n° 89) 2 h.

M. Pierre VILLARET, chargé de cours

94. Botanique systématique et pharmaceutique II 2 h.
 95. Laboratoire de morphologie végétale et détermination
 des plantes (pour étudiants en pharmacie II) 4 h.
 96. Laboratoire de morphologie végétale et détermination
 des plantes (pour candidats au certificat de botanique) 2 h.
 Excursions botaniques (obligatoires pour les étudiants en phar-
 macie et les candidats au certificat de botanique).

M. Paul-Emile PILET, chargé de cours

97. Physiologie végétale VI et VIII 2 h.
 En collaboration avec M. le professeur COSANDEY :
 98. Laboratoire de physiologie végétale (n° 88) 6 h.

Bactériologie et hygiène

M. Paul HAUDUROY, prof. ord.

99. Bactériologie et hygiène 5 h.
 100. Laboratoire de bactériologie pour candidats au certificat 6 h.

M. Marcel BORNAND, prof. extr.

101. Principes d'hygiène et de bactériologie 2 h.
 102. Laboratoire de bactériologie pour étudiants en pharmacie
 et en chimie 4 h.
 103. Laboratoire d'analyse des denrées alimentaires pour
 chimistes 4 h.

Géologie et minéralogie

M. Héli BADOUX, prof. extr.

104.	Géologie générale	2 h.
105.	Répétitions de géologie générale	2 h.
106.	Géologie stratigraphique	1 h.
107.	Paléontologie	2 h.
108.	Répétitions de paléontologie	1 h.
109.	Géologie des Alpes	1 h.
110.	Laboratoire de géologie pour débutants	4 h.
111.	Laboratoire de géologie pour candidats au certificat	8 h.
112.	Travaux pour étudiants avancés	Tous les jours.

Exercices de lever de cartes géologiques :

2 semaines à la fin du semestre.

Excursions géologiques.

M. Louis DÉVERIN, prof. ord.

113.	Minéralogie générale	2 h.
114.	Répétitions de minéralogie générale	1 h.
115.	Minéralogie descriptive	2 h.
116.	Cristallographie spéciale	2 h.
117.	Pétrographie	2 h.
118.	Gîtes métallifères	2 h.
119.	Laboratoire pour débutants	4 h.
120.	Travaux pour étudiants avancés	Tous les jours.
121.	Excursions pétrographiques	Une par mois

M. Edouard POLDINI, prof. extr.

122.	Géophysique appliquée	2 h.
123.	Laboratoire de géophysique	4 h.
	Excursions géophysiques	Une par mois.
	Exercices de géophysique :	10 jours à la fin du semestre.

M. Arnold BERSIER, chargé de cours

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Pierre MERCIER, chargé de cours

124. Topographie d'exploration (une journée sur le terrain) . 8 h.

M. Daniel AUBERT, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

M^{me} Antoinette VIRIEUX, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :

Ecole des sciences sociales et politiques. — M. M. Gex : Introduction aux problèmes philosophiques. — M. L. Meylan : Didactique générale, histoire des doctrines pédagogiques, séminaires, cours d'orientation pratique.

Faculté de médecine. — M. A. Fleisch : Physiologie animale, laboratoire de physiologie.

Faculté des lettres. — M. Onde : Géographie humaine, géographie physique. — M. M. Gex : Philosophie des sciences.

Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne

Ecole d'ingénieurs

M. Jean-Jacques MORF, prof. extr.

Electrotechnique appliquée 2 ou 4 h.

M. Jean PÉLET, chargé de cours

Législation industrielle 2 h.

M. Edgar LUSCHER, privat docent

Spectroscopie 1 h.

Ecole de pharmacie

Directeur : M. le professeur André Girardet.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas, par elle-même, le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens du *Diplôme fédéral de pharmacien*, il faut être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité.

Pour être admis aux examens du *Diplôme de pharmacien de l'Université*, il faut être porteur d'un baccalauréat, d'un certificat de maturité ou d'un titre jugé équivalent.

Grades

Les études faites à l'Ecole de pharmacie préparent :

1. Les étudiants de nationalité suisse

aux examens fédéraux pour les pharmaciens (voir *Règlement spécial* du 22 janvier 1935). Leur réussite confère aux candidats le *Diplôme fédéral de pharmacien* qui autorise le porteur à pratiquer la pharmacie sur tout le territoire de la Confédération suisse.

2. Les étudiants de nationalité étrangère

au *Diplôme universitaire de pharmacien*, qui ne donne pas le droit de pratiquer la pharmacie en Suisse (voir *Règlement de l'Ecole de pharmacie*).

3. Les étudiants de toute nationalité

porteurs d'un diplôme de pharmacien, au *Doctorat en pharmacie* (voir *Règlement spécial*).

Organisation et durée des études

Diplôme fédéral de pharmacien

Les candidats au *Diplôme fédéral de pharmacien* sont soumis aux exigences du *Règlement des examens fédéraux pour les médecins, les médecins-dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires*, du 22 janvier 1935. La durée des études est de sept semestres.

Diplôme universitaire de pharmacien

Les examens pour l'obtention du *Diplôme universitaire de pharmacien* sont au nombre de deux, à savoir :

- 1° l'examen de sciences naturelles pour pharmaciens ;
- 2° l'examen du diplôme universitaire de pharmacien.

Pour les conditions d'admission aux examens ainsi que pour le programme des examens, consulter le règlement de l'Ecole de pharmacie.

La durée des études est de sept semestres :

Les *cours obligatoires* sont :

Physique ; chimie minérale, organique et analytique ; botanique générale ; botanique systématique et pharmaceutique ; chimie pharmaceutique ; analyse toxicologique ; pharmacognosie ; pharmacie galénique ; principes de l'action des médicaments ; colloque ; analyse des denrées alimentaires avec exercices pratiques ; hygiène et bactériologie.

Les *laboratoires obligatoires* sont :

Physique ; chimie analytique ; chimie organique ; histologie végétale ; morphologie végétale et détermination des plantes ; préparations pharmaceutiques ; analyse des médicaments ; analyse pharmaceutique ; pharmacie galénique ; pharmacognosie ; bactériologie ; analyse biologique.

Doctorat en pharmacie

Les pharmaciens diplômés qui remplissent les conditions précisées par le *Règlement du doctorat en pharmacie* peuvent être admis sans autre au doctorat pour les branches suivantes : botanique pharmaceutique, pharmacognosie, hygiène et bactériologie, chimie pharmaceutique et pharmacie galénique.

Les pharmaciens diplômés ne remplissant pas les conditions précisées par le dit règlement ou qui veulent préparer une thèse dans une autre branche peuvent se présenter au doctorat ès sciences. Avant d'être admis, ils doivent obtenir le certificat d'études supérieures se rattachant au domaine de la thèse qu'ils désirent préparer.

Voir le *Règlement des examens fédéraux pour les médecins, les médecins-dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires*, du 22 janvier 1935, 1 br., Fr. 1.—, le *Règlement du doctorat en pharmacie*, du 18 juillet 1952, 1 br., Fr. 0.20, et le *Règlement de l'Ecole de pharmacie*, du 10 juin 1953, Fr. 0.50, en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires

Ecole de chimie et de physique, place du Château (21 64 01)

Directeur : M. le professeur A. GIRARDET :

1. Laboratoire de préparations pharmaceutiques.
2. Laboratoire d'analyse des médicaments.
3. Laboratoire d'analyse pharmaceutique.
4. Laboratoire d'analyse biologique.
5. Laboratoire de pharmacie galénique.

Rue Vuillermet 2 (21 64 05)

Directeur : M. le professeur L. FAUCONNET :

6. Laboratoire de pharmacognosie et de microscopie des drogues.

Bibliothèques

Voir sous Bibliothèques, n^{os} 8 et 9, p. 99.

Programme**I. Cours du premier cycle des études :**

Les cours du premier cycle des études de Pharmacie figurent au programme de la Faculté des sciences.

II. Cours spéciaux au deuxième cycle des études :

M. André GIRARDET, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|-----------------|
| 1. | Chimie pharmaceutique | 3 h. |
| 2. | Pharmacie galénique | 1 h. |
| 3. | Répétitions de chimie pharmaceutique | 1 h. |
| 4. | Séminaire (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 5. | Laboratoire de préparations pharmaceutiques | Tous les jours. |
| 6. | Laboratoire d'analyse des médicaments | 4 h. |
| 7. | Laboratoire d'analyse pharmaceutique | 4 h. |
| 8. | Laboratoire d'analyse biologique | 4 h. |
| 9. | Laboratoire de pharmacie galénique III et IV | 12 h. |
| 10. | Travaux de recherches pour étudiants avancés | Tous les jours. |

M. Louis FAUCONNET, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|-----------------|
| 11. | Pharmacognosie | 3 h. |
| 12. | Pharmacodynamie | 1 h. |
| 13. | Laboratoire de pharmacognosie I, II et III | 4 h. |
| 14. | Laboratoire de pharmacognosie IV | 4 h. |
| 15. | Séminaire (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 16. | Travaux de recherche pour étudiants avancés | Tous les jours. |
- Excursions scientifiques.

M. Marcel BORNAND, prof. extr.

Principes d'hygiène et de bactériologie (n° 101, page 69)	2 h.
Laboratoire de bactériologie (n° 102, page 69)	4 h.

M. Roger BENOIT, chargé de cours

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Roger FREUDWEILER, chargé de cours

17. Déontologie ; législation sur les stupéfiants	1 h.
---	------

M. Pierre FIGUET, privat docent

18. Introduction à la pharmacologie	1 h.
---	------

III. Cours et laboratoires empruntés à la Faculté des sciences :

Physique expérimentale, laboratoire de physique (M. D. Rivier). — Chimie minérale et analytique, laboratoire de chimie analytique (M. R. Flatt). — Chimie organique, laboratoire de chimie organique (M. H. Goldstein). — Analyse toxicologique, laboratoire d'analyse toxicologique (M. A. Girardet). — Botanique générale, laboratoire d'histologie végétale (M. F. Cosandey). — Botanique systématique et pharmaceutique, laboratoire de morphologie végétale et détermination des plantes (M. P. Villaret et M^{lle} M.-M. Kraft). — Analyse des denrées alimentaires (M. M. Bornand).

Ecole polytechnique

de

l'Université de Lausanne

Renseignements généraux

N. B. — Le programme spécial de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne est envoyé sur demande adressée à son Secrétariat, avenue de Cour 29, Lausanne.

Ecole d'ingénieurs

Directeur : M. le professeur Alfred Stucky

L'Ecole d'ingénieurs prépare aux carrières d'ingénieur civil, d'ingénieur-mécanicien, d'ingénieur-électricien, d'ingénieur-physicien, d'ingénieur-chimiste et de géomètre.

Immatriculation

Tous les élèves réguliers de l'Ecole doivent être immatriculés à l'Université.

Pour les conditions d'immatriculation, voir le Programme spécial de l'Ecole polytechnique. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Grades

L'Ecole d'ingénieurs prépare aux diplômes et grades suivants :

1. *Diplôme d'ingénieur civil.*
2. *Diplôme d'ingénieur-mécanicien.*
3. *Diplôme d'ingénieur-électricien.*
4. *Diplôme d'ingénieur-physicien.*
5. *Diplôme d'ingénieur-chimiste.*
6. *Diplôme de géomètre.*
7. *Doctorat ès sciences techniques.*

Admission aux grades

Les étudiants qui se proposent de parcourir le cycle normal des études, en vue d'obtenir un des diplômes, doivent se faire admettre au régime intérieur de l'Ecole. Sont admis de droit au régime intérieur dans le premier semestre d'études : les candidats porteurs du baccalauréat d'un gymnase scientifique suisse, du baccalauréat ès lettres spécial d'un gymnase classique suisse, ou d'un titre reconnu équivalent. Les candidats porteurs d'un titre donnant droit à l'immatriculation à l'Université mais n'impliquant pas des connaissances spéciales suffisantes sont appelés à subir un examen sur tout ou partie des matières du programme d'admission.

Cours de mathématiques spéciales
(annexé à l'École polytechnique)

Un cours de mathématiques spéciales d'une durée de deux semestres prépare les candidats immatriculables à l'Université qui n'ont pas des connaissances suffisantes en mathématiques et en dessin pour être admis en première année de l'École.

Les candidats à l'examen d'admission à l'École d'ingénieurs peuvent être admis à ce cours comme auditeurs.

Le programme peut être obtenu au Secrétariat de l'École polytechnique.

Durée des études

La durée normale du cycle des études dans les sections de génie civil, de mécanique, d'électricité et de physique est de huit semestres (épreuves pratiques du diplôme au neuvième semestre). Cette durée est de sept semestres dans la section de chimie (épreuves pratiques du diplôme au huitième semestre), et de cinq semestres pour les géomètres (épreuves du diplôme suivant règlement spécial).

Doctorat ès sciences techniques

Pour obtenir le grade de docteur ès sciences techniques, il faut être ingénieur diplômé de l'École polytechnique ou présenter un titre équivalent, avoir étudié pendant deux semestres au moins à l'École d'ingénieurs, et présenter un travail de doctorat qui prouve l'aptitude du candidat aux recherches scientifiques personnelles et dont le sujet soit emprunté à l'une des matières enseignées à l'École.

Ecole d'architecture et d'urbanisme

Directeur : M. le professeur Alfred Stucky.

L'Ecole d'architecture et d'urbanisme a pour but de former des architectes pourvus des qualités artistiques et des connaissances techniques et pratiques indispensables à leur profession. Elle constitue une division de l'Ecole polytechnique au même titre que l'Ecole d'ingénieurs. Les caractéristiques de son enseignement sont l'étroite corrélation entre les études purement architecturales et les études techniques et scientifiques.

Immatriculation

Tous les élèves réguliers de l'Ecole doivent être immatriculés à l'Université. Pour les conditions d'immatriculation, voir le programme spécial de l'Ecole polytechnique. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Grades

L'Ecole d'architecture et d'urbanisme prépare aux grades suivants :

1. *Diplôme d'architecte.*
2. *Diplôme d'urbaniste.*

Admission aux grades

Les étudiants qui se proposent de parcourir le cycle normal des études, en vue d'obtenir un des diplômes, doivent se faire admettre au régime intérieur de l'Ecole. Sont admis de droit au régime intérieur, pour se préparer au diplôme d'architecte, les candidats porteurs d'un baccalauréat ou d'un certificat de maturité classique ou scientifique d'un gymnase suisse, d'un certificat de maturité fédérale A, B ou C ou d'un titre reconnu équivalent, à la condition qu'ils justifient d'une certaine pratique du dessin. Les candidats qui ne possèdent aucun des diplômes ci-dessus sont appelés à subir un examen sur une partie ou sur l'ensemble du programme d'admission. Sont admis à suivre, comme élèves réguliers, les cours du programme d'urbanisme, les candidats porteurs du diplôme d'architecte E. A. L. ou d'un diplôme jugé équivalent.

**Classe préparatoire
de l'École d'architecture et d'urbanisme**

Les candidats qui ne possèdent pas de formation artistique ou dont l'habitude du dessin et les connaissances en mathématiques sont insuffisantes pour être admis en première année de l'École, peuvent suivre la Classe préparatoire annexée à l'École polytechnique. La durée des études est de deux semestres. L'enseignement tient compte des aptitudes diverses des élèves. (Voir Règlement-Programme de la Classe préparatoire.)

Durée des études

La durée normale du cycle des études pour pouvoir se présenter aux épreuves du diplôme d'architecte est de sept semestres ; l'examen final du diplôme se fait au cours d'un huitième semestre, après un stage d'une année dans un bureau d'architecte. Pour l'examen du diplôme d'urbaniste, la durée normale des études est de trois semestres

Prix
décernés par l'Université
de
Lausanne

N. B. — Pour de plus amples renseignements, consulter les *Règlements des Prix* *décernés par l'Université de Lausanne*, en vente au Secrétariat de l'Université au prix de Fr. 0.50.

Prix décernés par l'Université

I

Prix communs à plusieurs Facultés et Ecoles

Prix de la Section vaudoise de l'Association suisse pour la Société des Nations

Institué en 1929 par la dite association.

Prix, d'un montant de Fr. 200.— à Fr. 300.—, destiné à récompenser un travail sur un sujet concernant toute institution officielle internationale tendant à l'amélioration des relations politiques internationales. Sont admis à concourir tous les étudiants et les gradués dans les deux années qui suivent la date de leur grade. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Davel

Institué en 1900 par le Comité des monuments Davel.

Prix unique, d'un montant d'environ Fr. 800.—. Peut être décerné tous les trois ans à un *travail inédit sur un sujet d'histoire vaudoise avant 1815*. Sont admis à concourir tous les étudiants de l'Université, et les anciens étudiants dans les trois années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Emile Duboux

Institué en 1907 par M^{lle} Jenny Duboux, en souvenir de son frère, le Dr Emile Duboux.

Un ou plusieurs prix d'un montant total d'environ Fr. 175.—. Peuvent être décernés chaque année à des *travaux originaux de psychiatrie ou de philosophie*, ou, à leur défaut, à des travaux originaux en rapport avec l'enseignement des Facultés de médecine, théologie et lettres. Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants dans les trois années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Whitehouse

Institué en 1929 par H. Remsen Whitehouse.

Prix unique, d'un montant d'environ Fr. 500.—. Peut être décerné chaque année à un *travail d'histoire ou de littérature intéressant à la fois la France et la Suisse*. Sont admis à concourir tous les étudiants

(étudiantes exclues) suisses, de préférence vaudois ou suisses romands. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Nessler

Institué par la famille de Frédéric Nessler, professeur de littérature allemande de 1840 à 1873.

Prix unique d'un montant de Fr. 500.— décerné chaque année alternativement à un licencié en théologie et à un licencié en lettres pour leur faciliter un séjour d'études à l'étranger.

Prix Pelet

Institué en 1940 par M. Louis Pelet, professeur de chimie de 1900 à 1924.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 150.—. Décerné chaque année à l'étudiant chimiste ou ingénieur-chimiste qui a obtenu la meilleure moyenne dans les branches chimiques au cours des examens des 1^{re} et 2^e années.

II

Prix spéciaux aux Facultés et aux Ecoles qui s'y rattachent

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Levade

Institué par David Levade, professeur de théologie dogmatique de 1810 à 1834.

Prix et accessits d'un montant total de Fr. 100.— décernés tous les deux ans à la suite d'un *concours de lecture et de diction* qui a lieu au semestre d'été.

Prix Paul Chapuis - Secrétan

M. le pasteur Henri Gailloud, décédé en 1943, a institué par testament un Fonds Paul Chapuis-Secrétan, dont les revenus servent à récompenser, par des prix d'un total de Fr. 300.— environ, des travaux de *concours de théologie pratique*.

Sont admis à concourir les étudiants de quatrième année de la Faculté de théologie universitaire et de la Faculté de théologie de l'Eglise libre vaudoise.

Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Gay

Institué en 1840 par François-Louis Gay (1774-1851), juge de paix de Lutry, ce prix est destiné à récompenser les étudiants de la Faculté de théologie qui ont obtenu en moyenne la note 9 à leurs examens.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Bippert

Institué en 1896 par Henri Bippert, juge cantonal de 1851 à 1885.

Un ou plusieurs prix d'un montant total de Fr. 1200.— qui peuvent être décernés chaque année aux meilleurs *travaux inédits sur des sujets de droit suisse*. Les étudiants et les gradués de la Faculté de droit dans les cinq ans qui suivent l'obtention de leur grade sont admis à concourir. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Ch.-Ph. Mercier

Institué par la famille de Charles-Philippe Mercier, en 1930.

Prix unique d'un montant de Fr. 200.—, décerné tous les deux ans à l'étudiant en droit qui se sera montré le plus méritant, ou par sa thèse, ou par ses examens.

ÉCOLE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Prix de la Société vaudoise d'utilité publique

Institué par la dite société en 1931.

Un ou plusieurs prix d'un montant de Fr. 100.— ou davantage, décernés aux meilleurs étudiants de l'École des sciences sociales et politiques, et destinés à les aider à poursuivre leurs études à l'étranger, à payer les frais d'impression de leur thèse, etc.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix de Cérenville

Institué en 1897 par E. de Cérenville, professeur de clinique médicale de 1890 à 1898, et M^{me} de Cérenville, en souvenir de leur fils.

Prix d'une valeur de Fr. 500.— environ. Peut être décerné chaque année à un *travail original d'anatomie, de physiologie ou de pathologie*, se rapportant de préférence au système nerveux. Sont admis à concourir les étudiants, ainsi que les anciens étudiants dans les cinq années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Combe

Institué par Adolphe Combe, professeur de pédiatrie de 1898 à 1917.

Un ou plusieurs prix d'une valeur totale de Fr. 1500.—. Peuvent être décernés chaque année à des *travaux originaux de pédiatrie*. Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants de la Faculté de médecine dans les cinq années qui suivent leur obtention,

dans l'une des universités suisses, du diplôme fédéral de médecin ou du grade de docteur en médecine. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Marc Dufour

Institué par Marc Dufour, professeur d'ophtalmologie de 1890 à 1910.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 800.—. Peut être décerné chaque année à un *travail scientifique original* portant sur l'une des matières enseignées à la Faculté de médecine. Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants dans l'année qui suit leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix César Roux

Institué en 1914 par C. de Macedo Soarès en hommage à César Roux, professeur de clinique chirurgicale de 1890 à 1926.

Deux prix d'un montant total d'environ Fr. 600.—. Peuvent être décernés chaque année, pour les deux tiers à un étudiant suisse et pour un tiers à un étudiant étranger, pour leur faciliter un voyage d'études.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix Follope

Institué en 1892 par Martin-Alphonse Follope.

Prix unique consistant en une médaille de vermeil et une somme de Fr. 100.—. Peut être décerné chaque année à un *recueil de vers inédits*. Sont admis à concourir tous les étudiants de l'Université, et les anciens étudiants dans les deux années qui suivent leur exmatriculation.

Lorsque le prix de poésie n'aura pas été décerné pendant deux années consécutives, il sera institué dans l'année suivante, parallèlement au concours de poésie, un concours ouvert à tous les étudiants immatriculés à la Faculté des lettres, sous le nom de *Concours Follope (critique et histoire littéraire)*. Les concurrents devront présenter un mémoire sur la critique ou l'histoire littéraire d'une œuvre appartenant à la poésie française. Le prix sera constitué par la somme qui sera disponible sur les arrérages des deux années où le prix de poésie n'aura pas été décerné.

Les recueils de vers et mémoires doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Lorsque aucun mémoire n'aura été présenté au *Concours Follope (critique et histoire littéraire)* ou jugé digne de récompense, la somme disponible pourra être attribuée à un étudiant dont les travaux présentés au séminaire de français auront paru particulièrement estimables.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Brunner

Institué en 1899 par Henri Brunner, professeur de chimie de 1873 à 1910.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 200.—. Peut être décerné chaque année à un étudiant, ou ancien étudiant, pour un travail préparé dans un des laboratoires de la Faculté des sciences et de l'Ecole de pharmacie.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

III

Prix décernés par l'Ecole polytechnique

ÉCOLE D'INGÉNIEURS

N. B. — Voir le *Programme des cours de l'Ecole supérieure de l'Université de Lausanne*.

Prix Landry

Institué en 1937 par Jean Landry, professeur d'électrotechnique de 1903 à 1940, directeur de l'Ecole d'ingénieurs de 1919 à 1940.

Prix unique d'un montant de Fr. 500.—. Peut être décerné chaque année à un *travail scientifique original* portant sur l'une des matières enseignées dans les sections de génie civil, de mécanique ou d'électricité de l'Ecole. Sont admis à concourir les étudiants régulièrement inscrits à l'Ecole, les anciens élèves diplômés de l'Ecole qui n'ont pas terminé leurs études depuis plus de deux ans comptés à partir du 1^{er} mai de l'année de leur diplôme. Le temps d'assistance régulier dans un laboratoire ou autre service relevant de l'Ecole est considéré comme rentrant dans le temps des études.

Prix Cousin

Institué par ses parents en souvenir de René Cousin, élève de l'Ecole d'ingénieurs, mort en France en octobre 1917.

Prix unique d'un montant de Fr. 50.—. Peut être décerné chaque année à l'étudiant qui a obtenu le meilleur résultat à l'examen propédeutique.

Prix Dommer

Institué en 1921 par Auguste Dommer, professeur des ponts et charpentes de 1901 à 1933, directeur de l'Ecole d'ingénieurs de 1904 à 1907.

Prix unique d'un montant de Fr. 500.—. Peut être décerné chaque année à l'étudiant ingénieur civil, mécanicien ou électricien qui, ayant accompli sans interruption à l'Ecole d'ingénieurs le cycle complet de ses études, y a obtenu la meilleure moyenne générale (8,5 au minimum).

Prix Grenier

Institué en 1905 par William Grenier, professeur de mécanique industrielle de 1874 à 1902.

Un ou deux prix d'un montant total de Fr. 250.— environ. Peuvent être décernés chaque année aux élèves des deux dernières années de l'Ecole d'ingénieurs qui auront fait preuve durant leurs études des dispositions artistiques les plus marquées dans l'élaboration de leurs projets.

Prix de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes

Institué par la dite société en 1930.

Prix unique d'un montant de Fr. 100.—. Décerné chaque année à un étudiant qui a obtenu un des meilleurs résultats aux épreuves pratiques du diplôme d'ingénieur civil, mécanicien ou électricien.

Prix de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne A³ E² P. L.

Institué par la dite association en 1938.

Prix unique d'un montant de Fr. 200.— décerné chaque année à un étudiant qui termine ses études d'ingénieur civil, mécanicien, électricien, physicien ou chimiste avec l'une des meilleures moyennes générales (8,5 au minimum) durant le cycle complet de ses études.

Prix Stucky

Institué en 1947 par les anciens élèves du professeur Alfred Stucky, à l'occasion de sa vingtième année d'enseignement.

Prix d'un montant minimum de Fr. 150.—, destiné à récompenser un candidat ingénieur des sections génie civil, mécanique ou électricité, qui présente dans le cadre de son travail de diplôme ou des exercices pratiques des 7^e et 8^e semestres, une étude personnelle de valeur.

Le prix n'est pas nécessairement décerné chaque année; exceptionnellement, il peut l'être à deux candidats la même année.

Prix de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne A³ E² P. L. pour la section des géomètres

Institué par la dite association en 1952.

Prix unique et indivisible d'un montant de Fr. 50.—, décerné à l'étudiant géomètre qui, ayant accompli normalement le cycle complet de ses études à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, aura obtenu la meilleure moyenne générale (8 au minimum).

Le prix n'est pas nécessairement décerné chaque année.

Prix de la Société vaudoise des géomètres officiels

Institué par la dite société en 1954.

Prix unique et indivisible d'un montant de Fr. 50.—, décerné à l'étudiant géomètre, de nationalité suisse, qui aura obtenu la meilleure moyenne générale à l'examen théorique (examens propédeutiques I et II), 8 au minimum.

Le prix n'est pas nécessairement décerné chaque année.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE

**Prix du groupe des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes**

Institué par la dite société en 1944 et pour cinq ans.

Prix unique d'un montant de Fr. 200.— destiné à récompenser le meilleur projet présenté à un concours spécial ouvert aux élèves de première classe de l'École d'architecture.

Prix de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes

Institué par la dite société en 1948 et pour dix ans.

Prix unique d'un montant de Fr. 100.— destiné à récompenser, chaque année, le meilleur projet présenté comme travail de diplôme.

**Prix de l'Association des anciens élèves de l'École polytechnique
de l'Université de Lausanne A³ E² P. L.**

Institué par la dite association en 1952.

Prix unique et indivisible d'un montant de Fr. 100.— décerné à l'élève de l'École d'architecture qui aura présenté, en deuxième classe, le meilleur projet de construction. Le prix n'est pas nécessairement décerné chaque année.

IV

Prix Arnold Reymond

Fondation Charles-Eugène Guye

Par son testament, daté du 15 mai 1941, M. Ch.-E. Guye, professeur honoraire de l'Université de Genève, docteur honoris causa de l'Université de Lausanne, a légué à l'Université de Lausanne une somme destinée à la création d'un *prix de philosophie scientifique* dénommé « Prix Arnold Reymond, Fondation Charles-Eugène Guye ».

Ce prix est destiné à récompenser l'œuvre, l'ouvrage ou le mémoire qui exposera de la façon la plus claire et la plus objective les progrès et les tendances de la philosophie scientifique au cours des dix dernières années, ou ceux d'une discipline scientifique particulière (mathématique, physique, biologie, médecine, etc.).

Il est décerné tous les dix ans au moins, tous les cinq ans au plus.

Premier titulaire : † M. Lecomte du Noüy, 1944.

Deuxième titulaire : † M. Hermann Weyl, 1954.

Cours de culture physique et d'entraînement sportif de l'Université

Directeur : M. Constant BUCHER, maître de sports.

Ces cours sont ouverts à tous les étudiants et étudiantes régulièrement inscrits. Ils ont lieu, en général, tous les jours de 17 h. à 19 h., dans la salle de gymnastique ou sur le terrain du Collège classique cantonal, avenue de Béthusy.

Aucune finance n'est demandée.

Matière enseignée :

Culture physique générale, courses diverses, sauts, lancers, engins, lutte, boxe, natation, escrime, tennis, jeux.

Sports de compétition :

Football, athlétisme, cross-country, basket-ball, ski.

Renseignements auprès du maître de sports ou de la Commission sportive, place de la Cathédrale 5.

Demander le programme détaillé au Secrétariat de l'Université.

Etablissements en rapport avec l'Université

et dont les étudiants sont admis à profiter
à des conditions spéciales

Ecole d'escrime (Petit-Chêne 19)

Professeur : M^e Hengrave, maître d'armes.

Manège de l'Eglantine

Professeur : M. G. Gruaz.

Rowing-Club (Ouchy, garage du club)

Exercices réguliers tous les jours, de 18 à 19 h. 30 (en été seulement).

Lausanne-Sports

Section d'aviron. Exercices réguliers tous les jours ; s'adresser garage Union nautique, Ouchy-Lausanne.

Le programme des cours de l'Université de Lausanne pour le semestre d'été 1956 a été vu et approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes.

Lausanne, le 23 janvier 1956.

Le chef du Département :
P. OGUEY.

Renseignements divers

Bibliothèques, musées et archives

I. Bibliothèques

1. *Bibliothèque cantonale et universitaire* (Palais de Rumine). La **salle de travail** est ouverte tous les jours de la semaine et toute l'année (sauf quinze jours de fermeture fin juillet pour révision), de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h. 30 ; le samedi jusqu'à 17 heures.

Le service du **prêt à domicile** est ouvert chaque jour, durant toute l'année, de 9 à 12 h. et de 15 à 18 h. 30 ; le samedi jusqu'à 17 heures.

2. *Bibliothèque et salle de travail de la Faculté de théologie* (ancienne Académie). Ouverte aux étudiants et à MM. les pasteurs.

3. *Bibliothèque et salle de travail de la Faculté de droit* (place de la Cathédrale 5 A). Ouverte aux étudiants en droit.

4. *Bibliothèque de l'Ecole des sciences sociales* (bibliothèques Milloud et Pareto) (rue Vuillermet 3 et 5). Ouverte aux étudiants ; voir les affiches.

5. *Bibliothèque et salle de travail de l'Ecole des hautes études commerciales* (place de la Cathédrale 5, 2^e étage). Accessible aux étudiants de l'Ecole sur dépôt d'une caution de 10 francs. S'adresser à M. le professeur Jules Chuard, directeur de l'Ecole des H. E. C.

6. *Bibliothèque de l'Ecole de médecine* (rue César Roux 34). Ouverte aux étudiants ; voir les affiches.

7. *Bibliothèque et salle de travail de la Faculté des lettres* (Cité-Devant, maison Levade, 1^{er} étage). Accessible aux étudiants immatriculés de la Faculté des lettres et de l'Ecole des sciences sociales et politiques.

8. *Bibliothèques des instituts de la Faculté des sciences* (Palais de Rumine et Ecole de chimie et de physique, place du Château : Laboratoires de physique, chimie, zoologie, botanique, géologie, etc.). Collections spécialisées de périodiques, réservées à l'usage des instituts. Leur consultation par des personnes étrangères à ceux-ci est subordonnée à l'autorisation des directeurs intéressés.

9. *Bibliothèque de l'Ecole de pharmacie* (Ecole de chimie et de physique, place du Château). Ouverte tous les jours ouvrables, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures.

10. *Séminaire de mathématiques* (Ecole polytechnique). Accessible à tous les étudiants immatriculés à la Faculté des sciences, sur dépôt d'une caution de 10 francs. S'adresser à M. le professeur Ch. Blanc, directeur du séminaire.

11. *Bibliothèque de l'École polytechnique*. Tous les jours ouvrables de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. Le samedi de 10 à 12 h. S'adresser à M. F. Lugeon, bibliothécaire.

12. *Bibliothèque et salle de lecture de la Société vaudoise des sciences naturelles* (Palais de Rumine, sous-sol). 550 périodiques, incorporés à la Bibliothèque cantonale à la fin de chaque année.

La salle de lecture est ouverte aux étudiants tous les matins, de 10 à 12 h. ; mercredi, seulement de 14 à 16 heures.

13. *Bibliothèque centrale suisse pour l'enseignement commercial*, publique et gratuite (place de la Cathédrale 5, 2^e étage). Ouverte lundi et vendredi, de 14 à 16 heures.

II. Musées

1. *Musée botanique et herbier* (Palais de Rumine). Pour le visiter, s'adresser au conservateur, M. P. Villaret.

2. *Jardin botanique* (Montriond). Conservateur : M. le professeur F. Cosandey. Ouvert gratuitement tous les jours, sauf le lundi, de 8 à 12 h. et de 14 à 19 h., du 1^{er} mars au 31 octobre.

3. *Musée zoologique* (Palais de Rumine). Conservateur : M. J. de Beaumont. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été — de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

4. *Musée géologique et minéralogique* (Palais de Rumine). Conservateur : M. A. Bersier. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été — de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

5. *Musée agricole*. S'adresser au directeur de l'École d'agriculture, Marcellin sur Morges.

6. *Musée des Beaux-Arts* (Palais de Rumine). Conservateur : M. E. Manganel. Ouvert gratuitement tous les jours, sauf le lundi, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été — de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

7. *Musée historique* (Palais de Rumine). Conservateur : M^{lle} A. Reinbold. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été ; de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

8. *Cabinet des médailles* (Palais de Rumine). Conservateur : M. C. Martin. Pour visiter, s'adresser au conservateur.

III. Archives cantonales

Rue du Maupas 47. Archiviste d'Etat : M. L. Junod. Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures — le samedi, de 9 heures à 17 heures.

La Société Académique Vaudoise

a été fondée en 1890 pour être

L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Soutenir matériellement et moralement l'Université,
rassembler autour d'elle des amitiés aussi nombreuses et aussi agissantes que possible,

travailler au développement de la haute culture dans le canton de Vaud,

contribuer à faire de Lausanne une ville universitaire dans la plus belle acception du mot,

tel est le but que ses fondateurs assignèrent à la Société académique vaudoise; tel est le but qu'elle se propose aujourd'hui comme en 1890.

Grâce à la générosité de ses membres, la Société académique vaudoise gère actuellement un capital de Fr. 300 000.—, ce qui lui permet d'accorder chaque année des subsides pour plusieurs milliers de francs, notamment pour des bourses d'étude, l'achat de livres ou d'appareils, et l'édition de travaux scientifiques.

Pour pouvoir remplir toujours mieux son rôle, elle compte sur l'appui de tous ceux qui ont fait leurs études supérieures à Lausanne.

Etudiants d'aujourd'hui, souvenez-vous de la

Société académique vaudoise

quand, grâce aux études que vous aurez faites à Lausanne, vous serez en état de gagner honorablement votre vie.

Si vous le pouvez, venez dès maintenant grossir ses rangs.

Cotisation annuelle : Fr. 7.— ; de membre à vie : Fr. 100.—.

Bulletins d'adhésion au Secrétariat de l'Université.

BOURSE FÉLIX BONJOUR

Cette bourse, offerte par la Société académique vaudoise, est destinée à permettre à des diplômés et gradués de l'Université de Lausanne, citoyens suisses, ainsi qu'aux membres du corps enseignant de l'Université, de compléter leurs connaissances scientifiques, en Suisse et à l'étranger.

La bourse est accordée, en règle générale, tous les trois ans.

Fonds National de la Recherche scientifique

Par l'intermédiaire de la commission du Fonds national de l'Université de Lausanne, le Fonds national peut allouer des subsides ou bourses à de jeunes gradués de l'Université qui se proposent de poursuivre une carrière scientifique et possèdent les aptitudes nécessaires à la recherche.

Ces bourses, si elles impliquent que les bénéficiaires renoncent à toute activité rémunérée, sont suffisantes pour leur permettre de vivre modestement, qu'ils soient célibataires ou mariés.

Des bourses d'un montant inférieur peuvent être accordées à ceux qui ne peuvent se décharger que partiellement de leur activité professionnelle.

Des subsides enfin peuvent aussi être alloués en vue de séjours dans des laboratoires ou instituts autres que ceux de l'Université de Lausanne, ou pour des recherches dans des archives ou bibliothèques.

Toute demande de bourse et de subside doit être présentée en deux exemplaires sur formule *ad hoc*, et remise au président de la commission du Fonds national, accompagnée d'un exposé détaillé du travail ou des recherches envisagés, d'un certificat médical et de deux lettres de recommandation fermées et adressées à la commission par des professeurs qui connaissent bien le candidat.

Les formules nécessaires peuvent être obtenues au Secrétariat de l'Université.

Fondations diverses

Fonds de la Société suisse de pharmacie pour l'avancement des sciences pharmaceutiques en Suisse

La commission scientifique de ce fonds met au concours des travaux dont la liste est indiquée par affiche.

Les conditions du concours peuvent être demandées au directeur de l'École de pharmacie de l'Université de Lausanne.

Le prix consiste en une médaille accompagnée d'une somme d'argent dont la commission fixe le montant. La distribution du prix a lieu, si possible, à l'occasion de l'assemblée générale de la Société suisse de pharmacie.

MM. les professeurs et privat docents accorderont leur appui aux étudiants en pharmacie et aux pharmaciens qui désirent entreprendre un des travaux mis au concours.

Les thèses de doctorat ne sont pas admises au concours.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de la Société suisse de pharmacie, Sihlstrasse 37, Zurich I.

Prix Charles Béguin et Prix Galenica

A l'occasion du dixième anniversaire de sa fondation, la Société anonyme GALENICA, à Berne et Lausanne, a fondé :

1. Le *Prix Charles Béguin*, en l'honneur du président de son conseil d'administration qui pendant quarante ans a servi avec fidélité, efficacement, les intérêts de la pharmacie et ses organisations professionnelles ;
2. Le *Prix Galenica*, en commémoration du dixième anniversaire de la société.

Cette fondation vise à encourager auprès des étudiants en pharmacie l'étude et le développement de la pharmacie galénique.

Le *Prix Charles Béguin* est accordé tous les deux ans pour des travaux de pharmaciens diplômés, ainsi que pour des thèses de doctorat en pharmacie.

Le *Prix Galenica* a été transformé en 1951 en *Concours Galenica*. Tous les étudiants en pharmacie (2^e cycle) immatriculés dans les universités suisses et à l'E. P. F. sont admis à concourir. La préférence est donnée aux étudiants de nationalité suisse. L'École de pharmacie de Lausanne peut annoncer, par l'entremise de son représentant, M. le prof. L. Fauconnet, deux travaux choisis librement dans une liste de sujets proposés chaque année par la Commission fédérale de la Pharmacopée.

Galenica S. A. garantit une indemnité de 250 francs pour chaque travail terminé et déposé dans les délais prévus. De plus, elle met à la disposition du jury une somme de 1000 francs pour distinguer, au maximum, cinq des travaux présentés.

Les concurrents doivent s'annoncer jusqu'au 10 juillet par l'intermédiaire de M. le prof. L. Fauconnet, qui donnera volontiers tous les renseignements nécessaires.

Fondation Escher-Abegg

Pour soutenir des travaux scientifiques importants (thèses exclues) de professeurs ou d'étudiants suisses.

Voir, au Secrétariat de l'Université, la brochure du 9 avril 1929 concernant la dite fondation.

Fondation M. A. Janggen

La Fondation M. A. Janggen a été instituée pour faciliter leurs études et leur formation à des étudiants bien doués, à ceux en particulier qui se destinent à une carrière universitaire.

Pour renseignements, s'adresser au Conseil de la Fondation (Stiftungsrat der Janggen-Pöhn-Stiftung, St. Gallen) ou au Secrétariat de l'Université.

Office central universitaire suisse

Sonneggstrasse 26 — ZURICH 6 — Tél. (051) 26 17 47

Directeur : Prof. Bruno Boesch, Dr phil.

L'Office central universitaire suisse offre gratuitement aux étudiants suisses et étrangers des renseignements généraux sur

l'organisation des études (moyens d'études, conditions d'admission, etc.) aux universités et centres de recherches scientifiques en Suisse et à l'étranger.

les *échanges d'étudiants* entre les universités de la Suisse allemande et romande ainsi qu'entre la Suisse et l'étranger.

les *fondations universitaires*, bourses d'études, etc.

Le bureau de l'Office est ouvert le matin seulement.

Etablissements officiels d'instruction publique à Lausanne

I. Le Collège classique prépare les élèves aux études classiques supérieures. Age d'entrée, 10 ans ; durée des études, 6 ans. Directeur : M. Georges Michaud.

II. Le Collège scientifique prépare aux carrières industrielles et aux études scientifiques. Age d'entrée : 11 ans ; durée des études, 5 ans. Directeur : M. Pierre Chessex.

III. Le Gymnase classique fait suite au Collège classique et prépare aux études supérieures. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 2 ans — décerne le grade de bachelier ès lettres.

Le diplôme conférant ce grade porte l'une ou l'autre des mentions : a) latin-grec ; b) latin-langues modernes ; c) latin-mathématiques spéciales.

La mention « mathématiques spéciales » peut être ajoutée aussi à l'un ou l'autre des diplômes prévus sous lettres a) et b). Directeur : M. Georges Rapp.

IV. Le Gymnase scientifique fait suite au Collège scientifique et prépare aux études techniques et scientifiques supérieures. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 2 ½ ans — décerne le grade de bachelier ès sciences. Directeur : M. Georges Rapp.

V. L'École supérieure de commerce prépare les élèves aux carrières commerciales et administratives et à l'École des hautes études commerciales de l'Université. Age d'admission, 14 ans ; durée des études, 5 ans. Décerne des diplômes professionnels et la maturité commerciale. Directeur : M. Jean-Pierre Pradervand.

VI. Les Ecoles normales préparent les élèves qui se destinent à l'enseignement dans les écoles primaires du canton de Vaud. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 4 ans. Directeur : M. Jean Zeissig.

VII. L'École supérieure de jeunes filles de la ville de Lausanne a pour but de donner une culture générale qui puisse servir de base à des études spéciales. Age d'entrée, 10 ans ; durée des études, 6 ans. Directeur : M. Georges Panchaud.

VIII. Le Gymnase de jeunes filles de la ville de Lausanne fait suite à l'École supérieure. Une de ses sections prépare aux études supérieures et décerne le baccalauréat ès lettres (latin-grec ou latin-anglais) ; l'autre aboutit à un diplôme de culture générale. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 3 ans. Directeur : M. Henry Hentsch.

Table des matières

	Pages
Bureau de l'Université	3
Doyens et directeurs	4
Présidents des Commissions fédérales d'examens	4
Professeurs honoraires	5
Corps professoral	5
 Dispositions principales concernant les étudiants et les auditeurs	 10
 Facultés	
THÉOLOGIE	23
DROIT	27
Ecole des sciences sociales	32
Ecole des hautes études commerciales	36
Institut de police scientifique	39
MÉDECINE	40
LETTRES	48
Ecole de français moderne	55
Cours de vacances	57
SCIENCES	59
Ecole de pharmacie	72
 Ecole polytechnique de l'Université	
ÉCOLE D'INGÉNIEURS	79
ÉCOLE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME	81
 — — — — —	
Prix décernés par l'Université	85
Sports, culture physique	95
Renseignements divers	99

SEMESTRE D'ÉTÉ 1956

Avis

Le **Secrétariat** se trouve au Palais de Rumine. Il est ouvert du 12 avril au 15 mai, de 9 heures à 11 h. 30 et de 15 à 17 heures, sauf le samedi après-midi ; du 16 mai au 14 octobre, il est ouvert de 9 heures à 11 h. 30. Il est fermé pendant la seconde quinzaine d'août.

IMMATRICULATIONS

Les demandes d'immatriculation pour le semestre d'été doivent être déposées avant le 10 mai.

INSCRIPTIONS

Les feuilles d'inscription au cours doivent être demandées au Secrétariat, et lui être **rendues remplies** par les étudiants en

Théologie, Droit	du 12 au 16 avril
Sc. Soc., H. E. C.	du 17 au 21 avril
Médecine, Pharmacie	du 23 avril au 3 mai
Lettres, Sciences	du 4 au 10 mai.

MM. les étudiants sont tenus de se conformer à l'ordre ci-dessus.

Les finances d'inscription peuvent être réglées jusqu'au 15 mai y compris.

Passé les dates fixées, toute demande d'inscription pour laquelle un détal motivé n'aura pas été demandé sera frappée d'une surtaxe de cinq francs.

La même prescription s'applique aux étudiants qui, après le 15 mai, se présenteront pour régler leurs finances de cours.

Prix : Fr. 1.50